# BARREAU DU QUÉBEC

## Rapport annuel 1988-1989

Rédaction, production et distribution :
Service des communications

Composition : Service 40 Plus Inc.

Édition : Barreau du Québec

Dépôt légal : 1er trimestre 1990

# BARREAU DU QUÉBEC

## Rapport annuel 1988-1989

90-06923/

# TABLE DES MATIÈRES


## PARTIE I

### Présentation

1. Les lettres de présentation ..... 3
2. La liste des membres du Conseil général ..... 6
3. La liste des membres du Comité administratif ..... 8
4. La liste du personnel ..... 9
5. Le message du Bâtonnier ..... 12
6. Le rapport du Directeur général ..... 16

## PARTIE II

### Les structures et l'administration du Barreau

1. L'assemblée annuelle des membres ..... 21
2. Le Conseil général ..... 22
3. Le Comité administratif ..... 24
4. La Direction générale ..... 27
   - 4.1 Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice ..... 27
   - 4.2 Les cotisations annuelles 1988-1989 ..... 27
5. Les Greffes ..... 29
   - 5.1 Le Greffe du Comité de discipline ..... 29
   - 5.2 Le Greffe d'arbitrage des comptes d'honoraires ..... 29
   - 5.3 Le Registre des testaments ..... 30

## PARTIE III

### Les activités des services

1. Le Bureau du syndic ..... 33
2. La Gestion de l'information ..... 35
3. Le Service aux membres ..... 37
4. Le Service d'inspection professionnelle ..... 38
5. Le Service de recherche et de législation ..... 39
6. Le Service de la bureautique ..... 41
7. Le Service de la formation permanente ..... 42
8. Le Service de la formation professionnelle ..... 44
9. Le Service des communications ..... 45
10. Le Service des finances ..... 46
11. Les Services administratifs ..... 46
12. Publications, rapports et mémoires ..... 47

## PARTIE IV

### Comités et Commissions

1. Les comités statutaires ..... 51
   - 1.1 Comité de discipline ..... 51
   - 1.2 Comité des équivalences ..... 52
   - 1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques ..... 53
   - 1.4 Comité de la formation professionnelle 54
   - 1.5 Comité d'inspection professionnelle ..... 55
   - 1.6 Comité des requêtes ..... 55
   - 1.7 Comité de vérification ..... 56
2. Les comités permanents ..... 57
   - 2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise ..... 57
   - 2.2 Comité des avocats de la pratique privée ..... 57
   - 2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice - Ottawa/Barreau du Québec) ..... 58
   - 2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice - Québec/Barreau du Québec) ..... 58
   - 2.5 Comité consultatif de la formation permanente ..... 59
   - 2.6 Comité de déontologie ..... 59
   - 2.7 Comité des finances ..... 60
   - 2.8 Comité du Fonds d'indemnisation ..... 60
   - 2.9 Comité organisateur du Congrès 1988 60
   - 2.10 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal ..... 61
   - 2.11 Comité des résolutions ..... 61
   - 2.12 Comité sur la Revue du Barreau ..... 62
   - 2.13 Comité tripartite (Magistrature - Justice - Barreau) ..... 63
3. Les comités ad hoc ..... 64
   - 3.1 Comité de liaison sur l'assurance responsabilité professionnelle ..... 64
   - 3.2 Comité sur l'avenir des jeunes avocats 64
   - 3.3 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie ..... 64
   - 3.4 Comité sur les droits économiques des conjoints ..... 65
   - 3.5 Comité sur les droits de la personne ..... 65

3.6 Comité sur le droit du travail ..... 66
3.7 Comité sur la dynamisation du rôle des sections ..... 66
3.8 Comité sur l'étude de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles ..... 67
3.9 Comité de l'examen des publications jurisprudentielles (SOQUIJ)..... 67
3.10 Comité sur l'exercice de la profession d'avocat à l'étranger..... 68
3.11 Comité sur la faillite et l'insolvabilité.. 68
3.12 Comité sur la fécondation in vitro..... 68
3.13 Sous-comité des finances sur les bibliothèques..... 69
3.14 Comité sur les fonds de pension privés (P.L. 116)..... 69
3.15 Comité sur la libération conditionnelle 70
3.16 Comité sur la Loi p ortant réforme de la Loi sur la curatelle publique et modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et diverses lois ..... 70
3.17 Comité sur la Loi sur la presse..... 71
3.18 Comité sur la médiation ..... 71
3.19 Comité sur la responsabilité médicale. 71
3.20 Comité sur la taxe de vente multi-stades et les services juridiques..... 72
3.21 Comité sur le témoignage des enfants. 72
3.22 Comité sur les valeurs mobilières ..... 73
4. La révision du Code civil ..... 74
4.1 Sous-commission sur le droit des biens..... 74
4.2 Sous-commission sur le droit de la famille..... 74
4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations..... 74
4.4 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés..... 75
4.5 Sous-commission sur le droit des personnes..... 78
4.6 Sous-commission sur le droit de la preuve..... 78
4.7 Sous-commission sur la prescription .. 79
4.8 Sous-commission sur le droit international privé..... 79

**PARTIE V**

**Les états financiers**

Rapport des vérificateurs..... 83
États financiers
Fonds général :
Revenus et dépenses ..... 84
Surplus réservés ..... 86
Surplus libre..... 87
Bilan ..... 88

Fonds d'études juridiques :
Revenus et dépenses..... 89
Surplus réservés ..... 90
Bilan ..... 91

Fonds d'immobilisations :
Revenus et dépenses..... 92
Capital immobilisé ..... 93
Bilan..... 94

Fonds d'indemnisation :
Revenus, dépenses et surplus..... 95
Bilan ..... 96

Notes complémentaires..... 97

Tableaux compémentaires..... 99

**Fonds de formation professionnelle**

Rapport des vérificateurs..... 113

États financiers
Revenus et dépenses..... 114
Surplus libre et réservés ..... 115
Capital immobilisé..... 116
Bilans
Fonds d'opérations courantes ..... 117
Fonds d'immobilisations ..... 117

Notes complémentaires..... 118

Renseignements complémentaires..... 119

# PARTIE I
# PRÉSENTATION

1. **Les lettres de présentation**
2. **La liste des membres du Conseil général**
3. **La liste des membres du Comité administratif**
4. **La liste du personnel**
5. **Le message du Bâtonnier**
6. **Le rapport du Directeur général**

# 1. Les lettres de présentation

Québec, le 6 mai 1989

M. Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1988 au trente et un mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre chargé de l'application
du Code des professions,

Pierre Fortier

Montréal, le 6 mai 1989

Monsieur Pierre Fortier
Ministre chargé de l'application du Code des professions
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 1988 - 1989.

Ce Rapport couvre l'année financière de notre corporation qui s'étend du premier avril 1988 au trente et un mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Bâtonnier du Québec,

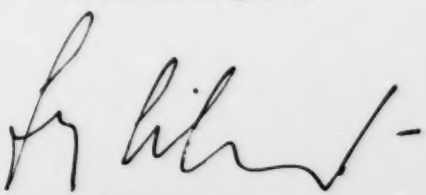

Guy Gilbert, c.r.

Montréal, le 6 mai 1989

Me Thomas Mulcair, président
Office des professions du Québec
Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 1988 au trente et un mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Bâtonnier du Québec,

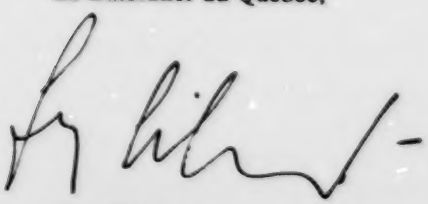

Guy Gilbert, c.r.

## 2. La liste des membres du Conseil général

Me Guy Gilbert, c.r.
bâtonnier du Québec

Me André Gauthier
vice-président du Barreau

*Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue*

Me Serge Racine

*Délégué de la section d'Arthabaska*

M. le bâtonnier Yvan Moisan

*Délégué de la section du Bas Saint-Laurent - Gaspésie*

M. le bâtonnier Jean-Paul Decoste

*Délégué de la section de Bedford*

M. le bâtonnier Donald Bisonnette

*Délégué de la section de la Côte-Nord*

M. le bâtonnier André Lavoie

*Délégués de la section de Hull*

M. le bâtonnier François Hamon
Me Luc Legault

*Délégué de la section des Laurentides*

Me Guy Saulnier

*Délégué de la section de Longueuil*

M. le bâtonnier Noé Leclerc

*Délégués de la section de Montréal*

M. le bâtonnier Rolland Boudreau, c.r.
Me Jules-O. Duchesneau, c.r.
Me Louise-Hélène Sénécal
Me L. Michael Blumenstein
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Jacques-R. Roy
Me Richard McConomy
Me Jean-Guy Leduc
Me Simon V. Potter
Me Isabelle Parizeau

*Délégués de la section de Québec*

M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Yves Bernatchez
Me Pierre Legendre
Me Michel Caron
Me Claude Verge

*Délégué de la section du Richelieu*

Mme le bâtonnier Chantal Hurtubise

*Délégué de la section du Saguenay-Lac St-Jean*

M. le bâtonnier Gratien Duchesne

*Délégués de la section de Saint-François*

M. le bâtonnier Jean Bellehumeur
Me Patrick Théroux

*Délégués de la section de Trois-Rivières*

M. le bâtonnier Jacques Trudel
Me François Lajoie

*Membres nommés par l'Office des professions*

M. André Moisan
Mme Micheline Gagné
Mme Sylvie Fréchette
Mme Jeannine Tellier-Cormier

*Observateurs*

M. le bâtonnier Michel Jolin, bâtonnier sortant
M. le bâtonnier Pierre Fauteux, Abitibi-Témiscamingue
Me Richard Duchesneau, Abitibi-Témiscamingue

Me Gilles Gagnon, Arthabaska
Me Jean-Roch Landry, Bas Saint-Laurent
Me Claude Hamann, Bedford
M. le bâtonnier Jacques Laferrière, Laurentides
Me Claude St-Laurent, Laurentides
Me Gaétan Desnoyers, Richelieu
Me Jean-Claude Beaulieu, Saguenay-Lac St-Jean

*Division du Québec de l'Association du Barreau canadien*

Me Suzanne Thibaudeau

*Association des avocats de province*

Me Jean L. Normand

## 3. La liste des membres du Comité administratif

Me Guy Gilbert, c.r.
bâtonnier du Québec

Me André Gauthier
vice-président du Barreau

Me Yves Bernatchez

M. le bâtonnier Rolland Boudreau, c.r.
Me Jules-O. Duchesneau
M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Isabelle Parizeau
Me Serge Racine
Me Guy Saulnier

M. le bâtonnier Michel Jolin, observateur
M. André Moisan, observateur

## 4. La liste du personnel

*Le Cabinet du bâtonnier*

Me Chantal Sauriol, adjointe au bâtonnier

*La Direction générale*

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Mme Laura Ouellet, secrétaire du bâtonnier et du vice-président
Mme Gisèle Mercier, secrétaire de la direction générale
Mme Jocelyne Cloutier, préposée au traitement de textes

Le Bureau du syndic

a) Montréal

Me Jean-Marie Blais, syndic
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Louise Comeau, syndic adjoint
Me Anne Provost, avocate
Mme Maude Grégoire, secrétaire du syndic
Mme Lucie Corriveau, secrétaire à la conciliation
Mme Diane Miron, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Sophie Savaria, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Murielle Chevalier, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Andrée Bareil, secrétaire aux prises de possession

M. Jacques Pelletier, inspecteur en chef
M. Conrad Pouliot, inspecteur
M. Michel Otis, inspecteur
Mme Ginette Légaré, secrétaire à l'inspection
Mme Francine Bouchard, préposée à l'inspection
Mme Suzanne Laberge, préposée à l'inspection
Mme Jeannine David, réceptionniste

b) Québec

Me Pierre G. Guimont, syndic adjoint
Me Jean-Paul Michaud, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, syndic adjoint
Mme Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Josée Dallaire, secrétaire d'un syndic adjoint

*La Gestion de l'information*

Mme Thérèse Perreault, directeur
M. Bruno Boyer, analyste
Mme Lucie Grenier, technicienne en documentation
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents
Mme Carole Faille, technicienne en documentation
Mme Claire Giroux, technicienne en gestion des documents

*Les Greffes*

Me Christian Gauvin, directeur
Mme Suzanne Boyer, technicienne juridique
Mme Martine Aubry, secrétaire
Mme Sylvie Ferland, préposée au Tableau de l'Ordre
Mme Carole Robertson, préposée au Registre testamentaire
Mme Élise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre
Mme Martine Lanctôt, secrétaire

*Le Service aux membres*

Me Robert Primeau, directeur
Me Josée-Anne Simard, avocate
Mme Gracieuse Bujold, secrétaire du directeur
Mme France Leblanc, secrétaire

*Le Service de la bureautique*

M. Gérard Belzile, directeur

M. Pierre Gagnon, analyste-programmeur
Mme Sonia Bienvenue, analyste-programmeur
M. André Potvin, programmeur
M. François Racine, opérateur
M. Daniel Leduc, opérateur

*La Formation permanente*

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Judith Pinsonnault, avocate
Mme Andrée Simard, secrétaire

*La Formation professionnelle*

Me Claude Beaudoin, directeur
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Mme France Gilbert, pédagogue
Mme Danielle Roy, secrétaire
Mme Francine Collette, secrétaire de comité
M. Michel Bal, préposé à l'informatique
Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité
M. Daniel Lauzon, préposé à la reprographie
Mme Lise Dorais, préposée au service aux étudiants
Mme Danielle Desroches, secrétaire
Mme Suzanne Boily, secrétaire à l'évaluation
Mme Céline Théberge, préposée au traitement de texte

- Centre de Montréal

Me Gilles Bachand, directeur par intérim
Me Jean Gauthier, directeur à compter du 6 mars 1989
Mme Madeleine Prom, secrétaire
Mme Thérèse De Celles, secrétaire-réceptionniste
Mme Denise Pelland, secrétaire-réceptionniste
Mme Lyne Brunet, commis
M. Réjean Joyal, concierge

- Centre de Québec*

Me Denis Ferland, directeur
Mme Diane St-Pierre, secrétaire
Mme Hélène Giguère, secrétaire
Mme Hélène Demeules, secrétaire

- Centre d'Ottawa*

Me Richard Bastien, directeur
Mme Nicole Dostie, secrétaire

- Centre de Sherbrooke*

Me René Turcotte, directeur
Mme Lise Boulanger, secrétaire

* Les directeurs des Centres de Québec, d'Ottawa et de Sherbrooke sont à temps partiel. Les secrétaires des Centres d'Ottawa et de Sherbrooke sont soumises, quant aux conditions de travail, au régime en vigueur dans leur Université.

*Le Service de médiation*

Me Louise Bastien

*Le Service de recherche et de législation*

Me Suzanne Vadboncoeur, directeur
Me Marie-Michèle Daigneault, avocate
Me Mario Dusseault, avocat
Me Marc Sauvé, avocat
Mme Guylaine Beaupré, secrétaire du directeur
Mme Nicole Lavoie, secrétaire
Mme Nicole Bellavance, secrétaire

*Le Service des communications*

M. Léon Bédard, directeur
Mme Claire Vachon, secrétaire de rédaction
Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire du directeur
Mme Marie-Josée Cardinal, réceptionniste
Mme Ghislaine Martin, réceptionniste (3 jrs)
Mme Françoise Boulianne, réceptionniste (2 jrs)

*Le Service des finances*

M. Pierre Beauchamp, directeur

M. Richard Malo, chef comptable
Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus
Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
Mme Sylvie Dubois, préposée à la comptabilité
Mme Sylvie Lussier, préposée aux cotisations
Mme Myriam Parent, préposée aux revenus
Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis

*Le Service d'inspection professionnelle*

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Carole Gravel, secrétaire

*Les Services administratifs*

M. Bernard Downs, directeur
M. Guy Montreuil, gérant de maintenance
M. Marc Saint-Pierre, coordonnateur des services auxiliaires
Mme Jacqueline David, secrétaire du directeur
M. Michel Vézina, préposé aux services auxiliaires
M. Stéphane Leblanc, préposé aux services de messagerie
M. Mauril Fournier, commis de service
M. Célestin Lapointe, manoeuvre

## 5. Le message du bâtonnier

Je pose aujourd'hui avec nostalgie l'un des tout derniers actes de ce bâtonnat que vous m'avez confié il y a un an déjà : vous faire rapport et vous laisser un ultime message. Résumer en quelques alinéas douze mois d'activités au Barreau du Québec, voilà qui me lance un certain défi tout de même. De quoi aura été faite cette année? Avant d'y répondre, laissez-moi vous dire que le nombre des personnes impliquées et des sujets traités, impressionne. Au Comité administratif, en 17 séances, plus de 500 sujets auront été traités. En comités de toutes sortes, près de 300 personnes se seront bénévolement affairées à l'étude de questions complexes; les unes parce que la loi les impose, mais d'autres - et elles sont nombreuses - parce que nous avons voulu nous-mêmes nous les imposer. Or,voici qu'à tous ces efforts s'ajoutent ceux déployés quotidiennement par nos 113 employés. À quel résultat aura conduit toute cette énergie? Essayons, en y regardant de plus près, non seulement de le faire voir, mais aussi de rendre justice et hommage à toutes celles et ceux qui, pour en avoir porté le poids, auront bien mérité.

### Dans la tradition

Au contraire de l'année précédente qui fut elle-même marquée par la création de notre Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, il m'est difficile de dégager des faits accomplis cette année, celui qui à lui seul nous rappellerait distinctement ce bâtonnat. Et en cherchant une sorte de dénominateur commun à tout ce que nous avons fait, je ne puis qu'observer que cette année en aura été une principalement marquée par la continuité. En somme, nous avons ensemble poursuivi, à travers nos discussions et nos décisions, d'accomplir un Barreau toujours meilleur, à l'image de ce qu'en attend le public; puis de le faire voir ainsi. De là l'implication sociale du Barreau aura-t-elle pris cette année un relief singulier et occupé notre attention prioritaire.

### Assurer l'implication sociale du Barreau

À l'instar de mon prédécesseur, le bâtonnier Michel Jolin, je me dois de redire que le Barreau a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Or, il est impératif de rappeler que c'est à cette fin qu'il doit, notamment, contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'implication sociale du Barreau devient donc ainsi presqu'une dictée du Législateur. Nous ne pouvions pas l'ignorer.

C'est pour assumer cette vocation que nous avons répondu au public lors de l'accident écologique de St-Basile-le-Grand. Dans le même esprit, nous avons apporté la présence du Barreau à toutes les tribunes que nous ont offertes les médias, notre souci étant constant de dire le Barreau au public. Rappelerai-je que c'est en ce sens encore que nous avons fait valoir de façon très marquée notre désaccord avec la Loi sur la sécurité du revenu (projet de loi 37); et que nous avons commandé, par notre intervention, des modification à la Loi créant la Cour du Québec. Implication sociale encore lorsqu'en réponse au Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats, nous avons dénoncé les conditions inacceptables dans lesquelles au Chili le juge René Garcia Villegas est appelé à rendre justice sous le coup de menaces de mort. Dirai-je enfin l'élan nouveau que connaît notre Fondation du Barreau, consacrée à la recherche, et à laquelle

nous sommes tous invités à souscrire et qu'à ce jour, 86 membres gouverneurs appuient généreusement.

### Sans omettre la promotion de l'intérêt des membres

Car c'eut été une erreur grave que de tout laisser au plan de l'altruisme, ignorant ainsi l'intérêt des membres. En effet, notre équilibre professionnel ne passe-t-il pas de la même façon par l'intérêt et le bien-être des membres? Si ce bâtonnat se devait d'en faire la preuve, l'occasion n'aura pu être plus singulière. À ce chapitre, il sied en effet de rappeler que notre Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, mis sur pied l'an dernier, malgré quelques toussottements de départ, a maintenant atteint un rythme de croisière. De son côté, notre comité sur la formation des cabinets d'avocats en corporation a poursuivi et poursuit son étude sur la faisabilité de ce projet dont les aspects fiscaux ont fait l'objet d'une rencontre déjà entre les représentants du ministère du Revenu et les membres du Comité. Il ne se passe pas de semaine sans que le courrier ne témoigne de l'intérêt grandissant des consoeurs et confrères pour la réalisation de cet objectif. De même, le dossier des services juridiques préacquittés a connu des développements intéressants, suite à une rencontre de la direction politique et administrative du Barreau avec les vis-à-vis de l'American Institute of Prepaid Legal Services, à Chicago. L'avenir nous dira que ces efforts auront la résonance que nous leur destinions.

Mais ces élans visionnaires ne nous auront pas pour autant fermé les yeux sur l'actualité environnante. Comment aurions-nous pu, cette année, ne pas donner une attention agressive à l'actualisation du tarif de l'aide juridique? Le rapport que nous en donnera à ce sujet notre représentant autorisé, Me Pierre Gagnon, situera - j'en suis certain - le niveau de notre vigilance ... face à une inéquité qui tient presque de la grossièreté. D'actualité tout aussi prioritaire auront été pour nous le sort que connaîtront, dans un prochain avenir, les cabinets interprovinciaux et les cabinets multidisciplinaires. Et que dire de l'apport qui est déjà le nôtre face au projet du nouveau Code civil et de la préparation qu'il commande. Qu'il me soit permis de répéter ici que nous avons déjà initié, pour le meilleur intérêt des membres du Barreau, un programme de formation permanente des plus autorisés, avec le concours des meilleurs juristes du Québec.

Enfin, la CARPAQ, une version du système français de l'unification des comptes en fidéicommis, dont on sait qu'elle pourrait générer des revenus fort accrus au Fonds d'études juridiques, demeure une matière sur laquelle nous nous sommes penchés avec le secours d'experts. Il faudra continuer à y injecter la même énergie pour que les années à venir témoignent de la sagesse de nous en être préoccupés.

### À la limite d'une vocation universelle

Mais mis à part les aspects "corporatistes" de notre tâche, nous avons exprimé notre solidarité concrètement avec les juristes étrangers (avocats des Philippines et de Singapour). Nous avons utilisé chaque tribune qui nous était offerte pour clamer notre solidarité avec toutes celles et ceux qui font oeuvre utile dans la défense des droits de la personne. Entre autres, le 40e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme fut pour nous une occasion unique de nouer des liens avec cette communauté de femmes et d'hommes qui partagent notre idéal de justice. Ce que cette

expression peut avoir de cliché n'est pas suffisante pour nous interdire de l'utiliser. Oui, le Barreau a soif de justice et il doit prouver, par des gestes, qu'il ne peut là souffrir de compromis.

**Et la bonne perception du public**

On l'a vu, depuis la levée du huis-clos le 1er août 1988, le traitement disciplinaire auquel les membres du Barreau doivent se soumettre, aura été l'objet de nombreuses critiques et de questionnements de la part des médias. Nous avons fermement pris position pour une discipline plus transparente et plus rigoureuse, prévenant ainsi une fausse perception du public, jusqu'alors trop laissé dans l'ignorance.

Et puisqu'il est ici question de la perception du public, rappelons que le dossier des communications aura mobilisé beaucoup de temps, et des membres de la permanence du Barreau, et du Comité administratif. Il s'agit bien sûr des organes de communication proprement dits, soit le *Journal Barreau* et le nouveau magazine *"Maîtres"*. Mais nous avons aussi un idéal de communication plus large entre le Barreau du Québec et les membres des 14 sections qui forment notre Corporation.

Il est dérisoire de faire des voeux pour améliorer notre image dans le public, si les nôtres ne s'impliquent pas plus et ne se ressentent pas d'un sentiment d'appartenance que tous nos efforts visent à dynamiser. La publicité institutionnelle n'est qu'une des facettes de ces efforts et elle y bénéficiera bientôt de changements qui, nous l'espérons, feront l'approbation du plus grand nombre.

Nous avons donc initié cette année une rencontre "recollection" avec tous les bâtonniers de section. Ce fut un échange très serein et instructif sur les besoins de nos membres, qui connaissent mal nos structures, et pour cause. Les bâtonniers y furent unanimes à en souligner la lourdeur, autre sujet sur lequel il faudra continuer de pousser la réflexion.

**Avec beaucoup de reconnaissance envers un grand nombre**

Le Barreau peut se féliciter de compter, à la permanence, sur des collaborateurs et collaboratrices de qualité, tant au bureau du syndic qu'au service de recherche, aux communications, au service aux membres, à l'inspection professionnelle, à la formation permanente, à la formation professionnelle, au greffe, au centre de documentation, aux services administratifs, sans compter les nombreux membres des comités qui acceptent de donner gracieusement leur temps et leur compétence aux intérêts supérieurs de notre Ordre. Cette année, nous avons pu bénéficier, en outre, d'un apport qui avait été résolu par le Comité administratif pendant le mandat du bâtonnier Serge Ménard : un adjoint que pour ma part, je me plais à qualifier de chef de cabinet. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'il est souhaitable que cette fonction demeure et soit remplie par une personne qui, par voie d'attribution du bâtonnat, en tire toute sa dépendance et en garde la même autonomie. Je souhaite que mes successeurs reçoivent de "l'institution" de l'adjoint au bâtonnier toute la satisfaction qui aura été la mienne cette année.

La direction générale, qui demeure le premier accolyte du bâtonnier, assume la liaison entre les bâtonnats qui se succèdent. C'est là une responsabilité dont on ne doute pas de l'importance. Car pour la poursuite de l'idéal du Barreau, si les

bâtonniers passent, la direction générale demeure. Je lui rends hommage aujourd'hui de s'être appliquée à cette fonction vitale en demeurant à l'écoute intelligente, généreuse et patiente du bâtonnat exigeant que je lui ai imposé.

C'est du fond du coeur et avec une reconnaissance émue que je vous remercie tous.

Le bâtonnier du Québec,

Guy Gilbert, c.r.

# 6. Le rapport du Directeur général

S'il suffisait de quelques mots pour illustrer l'exercice 1988-89 que nous terminons au Barreau du Québec, il nous viendrait immédiatement à l'esprit le concept suivant : MAÎTRISER NOTRE ENVIRONNEMENT. Il se dégage nettement des actions et des activités menées par l'ensemble de nos services une volonté de faire plus et mieux avec les mêmes ressources. Nous avons donc assisté, encore cette année, à une amélioration des services à l'ensemble de notre clientèle, tant chez le public que chez nos membres.

## Situation financière

La lecture en détail des états financiers de nos différents Fonds nous permet de constater que la situation financière à notre corporation professionnelle est saine. Le contrôle des dépenses est rigoureux et on commence enfin à récolter les fruits d'investissements consentis pour la construction de la Maison du Barreau. Celle-ci est maintenant pleinement exploitée et s'avère, en bout de ligne, un placement rentable si l'on considère la somme énorme qu'il nous faudrait envisager pour louer ailleurs les mêmes espaces devenus essentiels ces dernières années. De tels résultats ne proviennent pas du hasard. Je profite ici de l'occasion pour exprimer tous mes remerciements aux cadres, professionnels et employés du Barreau qui ont contribué activement à ce succès.

## Calendrier des activités

En 1988-89, le Conseil général a tenu cinq assemblées, pour un total de cinq jours. Le Comité administratif a tenu 17 séances pour un total de 18 journées complètes et plus de 500 items ont fait l'objet d'études intensives et de décisions. L'Assemblée générale annuelle s'est déroulée le 30 avril 1988 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec à l'Hôtel Hilton de Québec.

## Faits saillants

1989 demeurera aussi une année charnière dans l'organisation de notre corporation professionnelle en matière de formation. Ainsi le Comité administratif, suite à un rapport du Comité de formation professionnelle a décidé d'adopter un plan de réorganisation basé sur la répartition plus équitable des activités de formation pour devenir : un service de formation permanente et un autre concernant la formation professionnelle. Ce plan vise l'amélioration de la productivité par une plus grande imputabilité du personnel cadre et professionnel. Il privilégie à l'intérieur de ces structures la fonction de management propre, nous l'espérons, à assurer les plus hauts standards de qualité en matière pédagogique.

Si bien sûr, cette période a apporté sa part d'innovation, dans l'ensemble on aura plutôt voulu asseoir sur des bases solides, les grands acquis de l'an dernier, comme le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle ou le maintien de relations de travail saines au sortir de la première négociation d'une convention collective qu'ait connu le Barreau.

## Orientation 1989-90

Les avocats et le public misent énormément sur l'avenir du Barreau et sur sa capacité de s'adapter aux années 1990. À côté des grands projets qui sont actuellement à l'étude par notre corporation et dont vient de nous parler, si brillamment, notre bâtonnier, il en est un tout aussi important et qui concerne la Formation permanente. Elle devra évoluer rapidement pour

donner un meilleur service en régions et développer de nouveaux moyens pédagogiques si l'on ne veut pas rater le rendez-vous de la Réforme du Code civil. De la même façon, il faudra vite se préparer à l'Amérique du libre-échange si l'on veut éviter que les avocats québécois ne subissent la même marginalisation que certains de leurs confrères européens au lendemain de la C.E.E.

**Conclusion**

Encore quelques mots pour exprimer le plaisir que j'ai eu à travailler avec M. le bâtonnier Guy Gilbert, qui par la grande qualité de ses réflexions et l'énergie consacrée à la réalisation de ses actions nous ont fait voir en lui un grand "architecte" du Barreau. Je tiens aussi à souligner tout le dévouement et le travail acharné qu'ont démontré M. le vice-président André Gauthier, tous les membres du Comité administratif et les membres du Conseil général. Sans leurs efforts et leur détermination, nous n'aurions pu assister à un tel succès.

Le Directeur général,

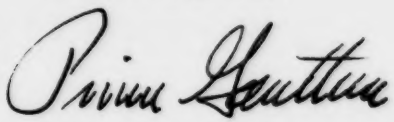

Pierre Gauthier

## PARTIE II
# LES STRUCTURES ET L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. **L'assemblée annuelle des membres**
2. **Le Conseil général**
3. **Le Comité administratif**
4. **La Direction générale**
5. **Les Greffes**

## 1. L'assemblée annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 30 avril 1988 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec à l'Hôtel Hilton de Québec, sous la présidence de M. le bâtonnier Michel Jolin.

Pour connaître les résolutions émanant des ateliers qui ont été présentées à l'Assemblée générale annuelle des membres, nous vous suggérons de vous référer au rapport du Comité des résolutions (comité permanent). Cette Assemblée générale a adopté une résolution à l'effet, qu'eu égard à l'augmentation du coût de la vie, d'augmenter la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau de 15 $ à compter de l'exercice 1989-90.

De plus, l'Assemblée générale a approuvé la continuation du programme de publicité institutionnelle en ne révisant pas les cotisations spéciales de 40 $ pour les exercices 1988-89 et 1989-90.

## 2. Le Conseil général

*Dates et lieux des réunions du Conseil général*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11 | avril | 1988 | (Conférence téléphonique) |
| 3 | juin | 1988 | Montréal |
| 29 | septembre | 1988 | Mont Orford |
| 9 | décembre | 1988 | Montréal |
| 2 | février | 1989 | (Conférence téléphonique) |
| 2 | mars | 1989 | (Conférence téléphonique) |
| 23 | mars | 1989 | Québec |

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- D'ADOPTER le rapport du Comité sur la révision du tarif des honoraires judiciaires des avocats ainsi que le projet de tarif d'honoraires judiciaires proposé date de mars 1988 (16)
- De PRONONCER la radiation de certains avocats qui avaient fait défaut de se conformer au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (30)
- De DÉLÉGUER au Comité administratif la responsabilité d'examiner toute éventuelle offre d'achat sur la Maison du Barreau et de prendre toute décision qu'il jugera appropriée à cet égard, à l'exception de la décision devant être prise suite à une recommandation de vente (34)
- De FORMER un Comité spécial du Barreau avec mandat d'examiner les méthodes d'intervention du Barreau lors de catastrophes majeures et de lui demander de suggérer un mode d'indemnisation plus approprié pour une solution raisonnable et rapide en regard des préjudices subis (36)
- De FORMER un Comité avec mandat d'examiner de quelle façon le rôle des sections et de leur bâtonnier pourrait être valorisé (40)
- De DEMANDER au ministre de la Justice qu'il prenne tous les moyens nécessaires pour que la règle de la prescription triennale avec délai de déchéance de dix (10) ans soit adoptée absolument cet automne 1988 (47.2)
- De FIXER à 300 $ pour chacun des membres du Comité administratif la rémunération qu'il recevra à titre de jeton de présence pour chaque séance d'une journée à laquelle il assistera en personne (55)
- D'EXEMPTER des cotisations annuelles du Barreau tous les avocats ayant cinquante années ou plus d'inscription au Tableau en incluant dans ce calcul les années passées à temps plein dans une fonction judiciaire ou quasi-judiciaire à partir de l'exercice 1989-90 (60)
- QUE le bâtonnier du Québec s'adresse à l'Association des tribunaux administratifs afin de dénoncer la situation en régions en regard des dates, des délais et des endroits d'audition (69.3)
- D'ADOPTER les prévisions budgétaires du Barreau du Québec pour l'exercice 1989-90 (80.1)
- De RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle d'indexer la cotisation annuelle du Barreau du Québec d'un maximum de 15 $ à compter de l'exercice 1990-91 (3,6 %) (80.2)
- De RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle de continuer le programme

de publicité institutionnelle et de fixer une cotisation spéciale de 40 $ pour 1990-91 (81)

- D'AUTORISER la réinscription de M. Conrad Shatner telle que libellée dans la décision du Comité des requêtes (92.1)

## 3. Le Comité administratif

*Date et lieu des réunions du Comité administratif*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 | avril | 1988 | Montréal |
| 25 | avril | 1988 | Montréal |
| 19 | mai | 1988 | Montréal |
| 16 | juin | 1988 | Montréal |
| 13-14 | juillet | 1988 | Montréal |
| 18 | août | 1988 | Montréal |
| 15 | septembre | 1988 | Montréal |
| 28 | septembre | 1988 | Mont Orford |
| 18-19 | octobre | 1988 | Mont St-Hilaire |
| 2 | novembre | 1988 | Montréal |
| 24 | novembre | 1988 | Montréal |
| 15 | décembre | 1988 | Montréal |
| 12 | janvier | 1989 | Montréal |
| 2 | février | 1989 | Montréal |
| 2 | mars | 1989 | Montréal |
| 15 | mars | 1989 | (Conférence téléphonique) |
| 22 | mars | 1989 | Québec |

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont mentionnées ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- D'ACCORDER une subvention de 15 000 $ au Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec (10)
- D'ACCORDER une subvention de 1 000 $ afin d'aider au 200e Anniversaire de la création du district judiciaire de Gaspé (19)
- D'ANNULER la police d'assurance des administrateurs et dirigeants et assurance-responsabilité professionnelle pour association actuelle pour accepter la proposition d'assurance de la compagnie "La Coronation" (28.4)
- De CRÉER une réserve supplémentaire de 250 000 $ pour rembourser une partie de l'emprunt hypothécaire à l'échéance d'avril 1989 (36.1)
- D'ADOPTER les états financiers des Fonds du Barreau du Québec pour l'exercice 1987-88 arrêtés au 31 mars 1988 (36.2)
- D'APPROUVER le projet de convention collective de travail à intervenir entre l'Association des employés du Barreau du Québec et le Barreau du Québec pour la période du 26 avril 1988 au 31 mars 1991 (37.1)
- De MANDATER certaines personnes aux fins de consulter les bâtonniers de section relativement à la possibilité de rémunérer les membres du Comité administratif du Barreau du Québec (42)
- D'AUTORISER des substituts du procureur de la Couronne de d'autres provinces à venir exercer leur profession au Québec pour une période ne dépassant pas trois (3) mois (56.2)
- D'APPROUVER une entente entre la Banque Nationale et le Barreau du Québec relativement au compte du Barreau (64.1)
- D'APPROUVER la restructuration administrative de la formation au Barreau du Québec (76)
- D'ACCORDER 5 000 $ à la Fédération des avocats de l'aide juridique du Québec en regard des frais de négociation encourus lors de la dernière ronde de négociation (77)
- D'ACCORDER 5 000 $ au Comité de coordination pour la tenue de la Conférence annuelle des barreaux francophones du 23 au 25 août 1988 (87)
- D'APPROUVER la désignation de M. le juge Jules Deschênes au poste de président

du Comité de la formation professionnelle (134.3)

- D'INTERVENIR auprès du ministère des Finances afin de s'opposer au caractère rétroactif de certains amendements de fond à la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (145)

- D'AFFECTER un montant additionnel de 1 500 $ prévu au poste Union Internationale des Avocats (147)

- D'APPROUVER l'opinion juridique de Me Pierre Tessier en matière de levée du huis clos devant l'instance disciplinaire (158)

- D'AUTORISER un budget supplémentaire de 20 000 $ pour réaliser un sondage en regard des Bibliothèques de droit locales selon l'étude du sous-comité des finances sur les bibliothèques (162)

- D'APPROUVER la nouvelle structure du Comité sur la formation professionnelle (206.1.2)

- De DÉSIGNER comme syndic-adjoint à Québec, Me Jean-Paul Michaud (212.4)

- D'ACCORDER 5 000 $ à Médiation familiale du Canada pour sa 3e Conférence annuelle (236)

- D'AUTORISER une aide financière de 22 000 $ pour la conception d'un jeu éducatif "La Cour en direct" (255)

- De DÉSIGNER Me Claude Beaudoin comme directeur de la Formation professionnelle à partir du 1er octobre 1988 (271.3)

- De FORMER un sous-comité du Comité administratif formé de quatre (4) personnes avec mandat de coordonner toutes les étapes visant une éventuelle mise sur pied de services juridiques pré-acquittés (277)

- D'AUTORISER un maximum de 5 000 $ pour permettre à l'Association des avocats de la défense de Montréal d'instituer une poursuite en outrage au tribunal contre un journaliste de Photo Police (285.5)

- De PERMETTRE à M. le bâtonnier Guy Gilbert de se rendre à Chicago pour rencontrer le directeur général de l'"American Institute on Prepaid Legal Services" (326.1.1)

- D'ÉCRIRE à l'honorable ministre Gil Rémillard afin d'exprimer le désaccord du Barreau au projet de loi sur certains aspects du statut des juges municipaux (347)

- De DÉSIGNER Me Pierre Chagnon, directeur de la Formation permanente (348.2)

- D'APPROUVER un budget supplémentaire d'un maximum de 125 000 $ pour l'acquisition d'un nouveau système téléphonique (364)

- D'APPROUVER le budget révisé du Fonds de formation professionnelle (365)

- D'APPROUVER le document de travail sur la Réforme du Code civil préparé par le Comité de la formation permanente daté de décembre 1988 (378)

- D'APPROUVER un énoncé de politique en matière de subvention visant les avocats de l'administration et de l'entreprise (380)

- De DÉSIGNER Me J. William Dufort comme directeur du Service de l'inspection professionnelle (392.1)

- D'APPROUVER certaines recommandations du Comité de liaison sur l'assurance-

responsabilité professionnelle (396)

- D'APPROUVER l'acquisition d'un système de téléphonie 75XE de A.T.L.T. (418)
- D'ACCORDER aux deux Réseaux de Bibliothèques de droit des subventions totalisant 369 000 $ (431.1)
- D'INVITER les bâtonniers de toutes les sections du Barreau du Québec afin de participer à une Journée de Récollection à la Maison du Barreau le mercredi 5 avril 1988 (458.5)
- D'ACCORDER 1 800 $ à l'Association américaine de juristes - Division canadienne (461.1)
- D'ACCORDER une subvention de 1 055 $ à l'Association des régisseurs de la Régie du logement (461.2)
- De DÉSIGNER l'honorable Jules Deschênes récipiendaire de la Médaille du Barreau décernée au Congrès 1989 (475.2)
- De DÉSIGNER Me Jean Gauthier directeur du Centre de formation professionnelle de Montréal (475.3)
- D'AUTORISER pour la section de Québec la venue d'un observateur aux assemblées du Conseil général avec les mêmes devoirs et prérogatives que les autres observateurs désignés (489.2.5)
- De DÉSIGNER Me Serge Kronström comme représentant du Barreau du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec et de RECOMMANDER sa nomination à la présidence de cet organisme. (501.9)

# 4. La Direction générale

Le directeur général est responsable de la gestion de l'ensemble des activités, des programmes et des services du Barreau. Il exerce les pouvoirs et les devoirs prévus au Code des professions, à la Loi et aux Règlements du Barreau et assure le lien entre le Comité administratif, le personnel permanent et les membres du Barreau. Il participe à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques générales et s'implique au niveau des relations publiques auprès des membres et des organismes du milieu tels l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel, la Fédération des professions juridiques et les associations et organismes gouvernementaux reliés à la profession.

## 4.1 Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

### Les permis d'exercice au 31 mars 1989

| Sections | Code | Avocats | Conseillers en loi |
|---|---|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | 01 | 130 | |
| Arthabaska | 02 | 171 | |
| Bas Saint-Laurent | 03 | 171 | |
| Bedford | 04 | 99 | |
| Hull05 | 665 | 2 | |
| Laurentides | 06 | 390 | |
| Montréal | 07 | 7 314 | 20 |
| Québec | 08 | 2 171 | 4 |
| Richelieu | 09 | 309 | |
| Saint-François | 10 | 305 | 1 |
| Saguenay Lac Saint-Jean | 11 | 234 | |
| Trois-Rivières | 12 | 199 | |
| Côte Nord | 13 | 86 | |
| Longueuil | 14 | 418 | |
| TOTAL | | *12 607 | 27 |

* Il est à noter que 55 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 1988-1989, il y a eu 791 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 28 avocats ont été déclarés inhabiles pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 12 032 à 12 607 au 31 mars 1989. 70,8 % des avocats sont de sexe masculin.

### Les permis d'exercice occasionnel

Au cours de l'année, 28 requêtes pour l'obtention d'un permis occasionnel ont été accordées. Toutes ces requêtes provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario.

### Les permissions d'exercer

Cent quarante-trois (143) requêtes en inscription ou en réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année.

## 4.2 Les cotisations annuelles 1988-1989

### Le tableau des cotisations du Barreau du Québec

| | |
|---|---|
| Première année : | 130 $ |
| Deuxième année : | 280 $ |
| Troisième année : | 345 $ |
| Quatrième année et plus : | 415 $ |
| 50 ans et plus : | Gratuit |

### Le tableau des cotisations du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec

| | |
|---|---|
| Première année et plus : | 25 $ |
| 50 ans et plus : | Gratuit |

**Le tableau des cotisations spéciales du Barreau du Québec**

| | |
|---|---|
| Première année : | Gratuit |
| Deuxième année et plus : | 40 $ |
| 50 ans et plus : | Gratuit |

**Le tableau des cotisations aux barreaux de sections**

| | | |
|---|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | | 85 $ |
| Arthabaska | | 60 $ |
| Bas St-Laurent | | 92 $ |
| Bedford | | 100 $ |
| Hull | Première année : | 25 $ |
| | Deuxième année et plus : | 120 $ |
| | 50 ans et plus : | Gratuit |
| Laurentides | | 75 $ |
| Montréal | Première année : | 15 $ |
| | Deuxième année : | 45 $ |
| | Troisième année : | 70 $ |
| | Quatrième année et plus : | 150 $ |
| | 50 ans et plus : | Gratuit |
| Québec | Première année : | 50 $ |
| | Deuxième année : | 75$ |
| | Troisième année : | 75 $ |
| | Quatrième année et plus : | 115 $ |
| | 50 ans et plus : | Gratuit |
| Richelieu | | 80 $ |
| Saint-François | | 105 $ |
| Saguenay | | 100 $ |
| Trois-Rivières | Première année : | 50 $ |
| | Deuxième année et plus : | 120 $ |
| | 50 ans et plus : | Gratuit |
| Côte-Nord | | 170 $ |
| Longueuil | Première année : | 25 $ |
| | Deuxième année : | 50 $ |
| | Troisième année : | 75 $ |
| | Quatrième année et plus : | 120 $ |
| | 50 ans et plus : | Gratuit |

Note : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation des barreaux de sections au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

## 5. Les Greffes

Les Greffes du Barreau ce sont les greffes de discipline, d'arbitrage, d'indemnisation et de réinscription. En sus, le Service des Greffes est responsable du Registre des testaments du Barreau, son directeur général étant le Registraire du Barreau.

Le Service des greffes planifie et organise les activités des différents secteurs mentionnés plus haut.

À titre d'objectif, le Service des Greffes a tenté durant le présent exercice de diminuer les délais administratifs dans chacun des secteurs. Que ce soit en arbitrage, en indemnisation, en discipline ou en réinscription, nous estimons que les parties concernées ont droit à une audition dans des délais raisonnables et ce, sans que la qualité du travail administratif exécuté soit affectée de quelque façon que ce soit.

De façon accessoire, le Service des Greffes a amorcé diverses démarches en vue de récupérer des sommes dues au Barreau (amendes, indemnisation, mémoire de frais) par des ex-confrères.

### 5.1 Le Greffe du Comité de discipline

Au cours du présent exercice, 38 nouvelles plaintes disciplinaires dont une (1) plainte privée et deux (2) requêtes en radiation provisoire ont été déposées au greffe du Comité de discipline. De plus, vingt et une (21) décisions ont été rendues dans ces nouvelles plaintes. Au 31 mars 1989, le greffe comptait 50 dossiers disciplinaires impliquant 47 avocats. Les chefs d'accusation les plus fréquents au cours de l'exercice ont été l'appropriation, la négligence dans l'exécution du mandat et le refus de répondre aux demandes du syndic. Le greffe du Comité de discipline compte, au terme du présent exercice, 12 dossiers en appel. Des 52 décisions disciplinaires rendues durant la période, cinq (5) ont fait l'objet d'un recours en évocation.

### 5.2 Le Greffe d'arbitrage des comptes d'honoraires

Au cours du présent exercice, 348 nouvelles demandes ont été soumises au Greffe d'arbitrage, soit près de 20 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

De l'ensemble des nouvelles demandes, soixante-deux (62) émanaient de sections autres que la section du Barreau de Montréal.

D'une façon parallèle, 295 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice 1988 - 89. En effet, 217 dossiers ont fait l'objet d'une décision par un Comité d'arbitrage. Dans plus de 60 % des cas, les comptes d'honoraires faisant l'objet de l'arbitrage ont été réduits (134 décisions à cet effet), tandis que 83 comptes ont été maintenus.

En outre, 27 dossiers ont pu être fermés suite à des ententes entre les parties intervenues au stade de l'arbitrage. Cinq (5) clients se sont désistés de leurs demandes, quatre (4) demandes ont été rejetées par les Comités et quarante-deux (42) dossiers ont été fermés par le Greffe d'arbitrage pour défaut des clients de faire parvenir leur formulaire en temps utile.

Le compte en fidéicommis du Directeur général du Barreau du Québec au 31 mars 1989 présente un solde de 29 786,14 $. Ce compte est destiné à répondre à l'exigence d'un dépôt devant accompagner la demande d'arbitrage.

À ce sujet, le greffe d'arbitrage s'est fait un devoir de respecter cette exigence réglementaire.

Dans le secteur de l'arbitrage, nous espérons que les suggestions de modifications réglementaires présentées par un groupe de travail du Barreau seront suivies. Ces modifications visent la simplification de la procédure actuelle et auront pour effet d'accélérer le processus administratif imposé par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats actuellement en vigueur.

Le Greffe d'arbitrage compte 235 dossiers ouverts au 31 mars 1989.

### 5.3 Le Registre des testaments

Ce service compte, au 31 mars 1989, 49 484 inscriptions fournies par 2 337 avocats comparativement à 43 666 inscriptions et à 2 139 avocats à la même date l'an dernier, ce qui représente, en un an, une augmentation de 13 % au niveau des inscriptions et de 9 % au niveau du nombre des avocats qui enregistrent des testaments au Barreau. Au 31 mars 1989, le Barreau a répondu aux 12 190 demandes de recherche qui lui ont été acheminées, comparativement à 9 387 à la même date l'an dernier, soit une augmentation de 30 %. Ces recherches ont permis de retracer 172 testaments de personnes décédées.

## PARTIE III
# LES ACTIVITÉS DES SERVICES

1. Le Bureau du syndic
2. La Gestion de l'information
3. Le Service aux membres
4. Le Service d'inspection professionnelle
5. Le Service de recherche et de législation
6. Le Service de la bureautique
7. Le Service de la formation permanente
8. Le Service de la formation professionnelle
9. Le Service des communications
10. Le Service des finances
11. Les Services administratifs
12. Publications, rapports et mémoires

## 1. Le Bureau du syndic

Le Bureau du syndic assure la protection du public, la surveillance de la profession et veille au respect des règles d'éthique et de déontologie par l'application de la *Loi sur le Barreau* et de ses règlements.

Il constitue l'interlocuteur auquel le public s'adresse en cas d'insatisfaction, quant à la qualité des services professionnels fournis et en cas de différends avec un avocat sur le montant des honoraires exigés. Il demeure également une importante source de renseignements pour la population en général et pour les avocats, entre autres sur leurs droits et obligations respectifs.

### Faits saillants de la dernière année

Durant la dernière année, le Bureau du syndic a ouvert 3 565 dossiers. Afin de remplir son mandat premier, à savoir la protection du public, il a pour principal objectif l'optimisation du fonctionnement de son service afin d'assurer un traitement rapide de tous les dossiers qui lui sont confiés et de répondre avec efficacité aux demandes d'interventions. Actuellement, environ 70 % des dossiers sont finalisés en dedans de quatre (4) mois. Ce n'est pas suffisant, il faudra consacrer davantage de temps et d'énergie plus particulièrement en matière de conciliation. Le Bureau du syndic a par ailleurs suggéré des modifications au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*, de façon à accélérer le processus (ex.: dépôt d'une caution).

### Les enquêtes et plaintes disciplinaires

Le syndic, assisté de ses adjoints et syndics correspondants ont l'obligation d'étudier toutes les plaintes reçues et de procéder aux enquêtes nécessaires pour chacune d'elles. Le total des plaintes reçues durant l'année 1988 - 1989 a été de 2 201 (dont des plaintes provenant du public ou de confrères et des demandes d'enquêtes disciplinaires).

Après enquête, le syndic transmet par écrit à toute personne qui a formulé une plainte relativement à la conduite d'un professionnel, sa décision motivée de porter ou non une plainte devant le Comité de discipline. Pour l'année écoulée, 38 plaintes ont été déposées au Greffe du Comité de discipline.

Fait à souligner, depuis le 1er août 1988, les audiences disciplinaires du Comité de discipline, à l'instar de celles d'autres corporations sont ouvertes au public et viennent sanctionner la transparence du système disciplinaire chez les professionnels.

### La conciliation et l'arbitrage de comptes d'honoraires

Durant la dernière année, 1 183 différends entre clients et avocats sur le montant des honoraires ont été soumis à la conciliation. De ce nombre, 812 dossiers ont été réglés à l'étape de la conciliation et 362 ont été soumis à l'arbitrage.

### Les prises de possession

Le syndic peut prendre possession des dossiers, documents ou biens confiés à un avocat devenu inhabile, incapable d'exercer ou dans l'impossibilité d'agir, ou détenus par les représentants légaux d'un avocat décédé et ce, afin d'assurer une protection des droits des clients subitement privés de leur procureur. Ces pouvoirs considérables comportent une grande responsabilité et particulièrement pour les dossiers actifs. Le Bureau du syndic doit non seulement

aviser les clients mais pouvoir leur remettre leur dossier dans les plus brefs délais et prendre toutes les mesures auprès des tribunaux et des avocats des parties adverses pour protéger les droits des clients.

Au cours de l'année, 12 nouvelles prises de possession ont été effectuées totalisant plus de 16 400 dossiers, examinés, remis aux clients ou conservés et traités sur l'informatique.

Également, le Bureau du syndic réexamine et revoit tous les dossiers antérieurs (75 000) en fonction du prochain délai de prescription en matière de responsabilité professionnelle, qui sera fixée à 10 ans par le Code civil.

**Autres activités**

- Lors des 29 perquisitions effectuées dans les bureaux d'avocats, un représentant du syndic s'est présenté sur les lieux pour fournir une assistance et pour sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers. Ce service est grandement apprécié par les avocats soucieux de leur responsabilité en matière de secret professionnel.

- Les demandes de réinscriptions, tant en vertu de l'article 70, qu'en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* requièrent enquêtes et production de rapports. Celles-ci figurent au nombre de 144 pour la dernière année représentant une augmentation de plus de 42 % par rapport à l'année précédente.

- Le Bureau du syndic participe également au Comité de déontologie qui vise le développement des connaissances et l'étude des principes de déontologie.

**Rapport des activités du syndic et des activités reliées à la conciliation et à l'arbitrage**

| | |
|---|---|
| - Nombre de plaintes reçues (plaintes provenant du public ou des confrères; enquêtes faites par le syndic, ses adjoints, syndics correspondants et inspecteurs permanents). | 2 201 |
| - Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline. | 38 |
| - Nombre de différends soumis à la conciliation. | 1 183 |
| - Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation. | 812 |
| - Nombre de différends soumis à l'arbitrage. | 362 |
| - Nombre de nouvelles prises de possession. | 12 |
| - Nombre de dossiers traités sur l'informatique et revus selon le délai de prescription de 10 ans. | 16 400 |
| - Assistance lors de perquisitions effectuées dans les bureaux d'avocats pour assurer la confidentialité des dossiers. | 25 |
| - Nombre de demandes de réinscription (arts. 70 et 122, *Loi sur le Barreau*). | 144 (enquêtes) |
| **Total des dossiers ouverts :** | **3 565** |

## 2. La Gestion de l'information

La gestion de l'information relève de la direction générale. Ce Service est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des politiques et directives en matière de gestion des documents administratifs, archives historiques et documents de référence. Il assure le secrétariat de la réunion de gestion des chefs de Service qui a tenu 14 réunions et celui du comité sur le calendrier de conservation qui a tenu 7 réunions. Voici les faits saillants :

### Conservation

96 transferts totalisant 329 boîtes au dépôt des documents semi-actifs;

Inventaire et réaménagement des 2 423 boîtes de documents semi-actifs;

Reliure des procès-verbaux de 8 comités et de 33 titres de périodiques;

Production du calendrier de conservation comportant 142 règles de conservation;

Microfilmage des procès-verbaux des comités et du Tableau de l'Ordre;

Inventaire des documents de référence et réaménagement du Centre de documentation.

### Classement

Informatisation du système de gestion des dossiers;

Implantation à la direction générale du système informatisé de gestion des dossiers administratifs;

Inventaire, classification et conversion de 1 192 dossiers administratifs de la direction générale;

Mise à jour du système de classement des documents administratifs.

### Traitement et indexation

Mise à jour de la liste des descripteurs pour le repérage des documents;

Uniformisation des auteurs pour le repérage des documents de référence;

Production des index Sujet et Législation du Journal Barreau 1988;

Traitement de

| | |
|---|---|
| 670 | articles du Journal Barreau; |
| 887 | résolutions de procès-verbaux; |
| 96 | documents d'archives historiques; |
| 31 | articles du Magazine Maîtres; |
| 56 | documents versés aux dossiers de référence; |
| 280 | titres de monographies; |
| 17 | titres de périodiques. |

### Recherche et diffusion

Production d'une bibliographie sur les réseaux de bibliothèques de droit dans les Palais de Justice et Barreaux provinciaux;

Mise à jour des bibliographies déjà existantes;

Production de 25 listes des nouveautés reçues au Centre de documentation;

Une conférence prononcées par le directeur du Service : "Le Service de la gestion de l'information du Barreau du Québec";

380 recherches effectuées pour le personnel du Barreau;

1 091 demandes d'information provenant de l'extérieur;

### Prêt et consultation

70 personnes de l'extérieur ont consulté sur place au Centre de documentation;

873 consultations sur place effectuées par le personnel du Barreau;

1 984 prêts de documents de référence;

1 000 demandes de consultation des documents administratifs semi-actifs;

141 réquisitions de documents administratifs semi-actifs;

34 reclassements et ajouts de documents administratifs semi-actifs;

**Destruction et élagage**

2 destructions totalisant 304 boîtes de documents administratifs semi-actifs;

2 élagages totalisant 521 titres de périodiques et de monographies.

## 3. Le Service aux membres

Le mandat du Service aux membres comporte trois volets; assurer un lien constant entre le Barreau et les avocats, assurer un lien entre le Barreau et les associations d'avocats en leur apportant entre autres un appui technique et assurer les opérations de la Corporation de Service du Barreau du Québec.

Le Service aux membres assume le secrétariat des comités suivants : le Comité des avocats de la pratique privée; le Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal; le Comité des avocats de l'administration et l'entreprise; le Comité sur la médiation; le Comité sur l'avenir des jeunes avocats (mandat terminé le 1er décembre 1988); le Comité de liaison sur l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire.

Le Service aux membres assure un lien permanent avec l'Association des avocats de province, l'Association des avocats(es) en droit familial du Québec, l'Association des avocats de la défense de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Québec, l'Association du Jeune Barreau de Province, l'Association des juristes pour la paix et la sécurité, l'Association Américaine de Juristes, l'Association des avocats et avocates de la pratique privée en droit de la Jeunesse, l'Association des avocats et notaires de la fonction publique et enfin la Société de Droit International Économique.

Le service de garde des avocats de la défense compte maintenant une centaine d'avocats inscrits. Il fonctionne avec l'appui de l'Association des avocats de la défense de Montréal. Par ailleurs, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates de la pratique privée en droit de la jeunesse, un deuxième service de garde a été créé.

Le Service aux membres est responsable de la diffusion des divers services offerts par la Corporation de service. Nombreux sont ceux qui viennent rencontrer les avocats du service ou qui communiquent par téléphone (et ce de plus en plus) afin d'obtenir des renseignements.

Le service d'aide à l'emploi après sa première année d'informatisation a réussi à placer 60 avocat(e)s. Un dépliant publicitaire a été imaginé pour le faire connaître davantage auprès des employeurs. Enfin de nouveaux services ont été créés; carte de crédit, téléphone cellulaire, réduction avec agence de voyage.

## 4. Le Service d'inspection professionnelle

Le Service d'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer un système de surveillance de la pratique de la profession, conformément aux politiques générales adoptées par le Comité d'inspection professionnelle.

Cette année il a coordonné les 224 visites d'inspection professionnelle effectuées auprès d'avocats exerçant en pratique privée. Les inspections ont été effectuées par les dix inspecteurs du Service. Il a également coordonné les huit enquêtes spéciales ordonnées par le Comité d'inspection professionnelle et assuré le suivi auprès des confrères ayant fait l'objet de visites d'inspection professionnelle ou d'enquêtes spéciales.

Le Service assume la gestion des affidavits déposés auprès du Barreau par les avocats désirant se prévaloir des nouvelles dispositions du Règlement sur la publicité des avocats.

Il répond aux confrères désireux d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de l'exercice de la profession, notamment la comptabilité et participe, avec les autres services du Barreau, à l'élaboration de projets visant à améliorer les conditions d'exercice de la profession.

## 5. Le Service de recherche et de législation

Le rôle du Service de recherche et de législation est lié à quatre secteurs d'activités : conseil et assistance, législation et réforme du droit, information juridique et coordination dans la préparation de la Revue du Barreau et du Recueil de documentation professionnelle.

**Conseil et assistance**

- Rédaction d'une trentaine d'opinions sur divers aspects de l'application de la Loi sur le Barreau et de ses règlements, à la demande de la direction générale, du Comité administratif ou d'autres services du Barreau;
- assistance auprès du bâtonnier et de la direction générale : préparation de dossiers en vue des prises de position du Barreau, rédaction de commentaires, de projets de lettres et de projets de règlements, présence au Comité permanent Justice-Barreau tant au niveau fédéral que provincial.
- assistance auprès des autres services du Barreau dans la transmission d'informations juridiques ou d'amendements législatifs et la préparation d'opinions et de modifications législatives ou réglementaires;
- présence au sein du Comité organisateur du Congrès, du Comité des résolutions et de divers comités internes tels que ceux sur le calendrier de conservation, la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes;
- négociation avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada des conditions relatives à la désignation d'office et aux honoraires des avocats agissant en vertu de la Loi sur l'immigration entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

**Législation et réforme du droit**

- Étude des projets de loi fédéraux et provinciaux et examen de la Gazette du Canada et de la Gazette officielle du Québec;
- plusieurs rencontres avec les représentants de l'Office des professions du Québec pour étudier les amendements à la Loi sur le Barreau et à ses règlements;
- rédaction de 17 mémoires relatifs à des rapports gouvernementaux, à des projets ou avant-projets de loi, onze d'entre eux concernent la révision du Code civil;
- autres formes d'intervention auprès du législateur provincial ou fédéral : lettres, commentaires, télégrammes;
- formation de comités ou rédaction de mémoires dans le but d'inciter le Gouvernement à légiférer : droits économiques des conjoints, nouvelles techniques de reproduction humaine, secret professionnel du journaliste, taxe sur les services;
- secrétariat de 38 comités reliés pour la plupart à la législation, incluant les comités ou sous-commissions sur la révision du Code civil;
- participation à un comité du Conseil inter-professionnel du Québec sur le décloisonnement des intermédiaires;
- participation à plusieurs commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

**Information juridique**

- Préparation de la chronique "En vrac" pour le Journal Barreau et d'autres articles d'intérêt général;
- transmission d'informations juridiques au

public et aux membres du Barreau, certaines nécessitant plusieurs heures de recherche;

- diffusion des mémoires préparés par le Service ou d'autres documents tels que projets de loi, rapports d'organismes, sondages, données sur la composition du Tableau de l'Ordre, etc.;
- coordination de l'équipe d'avocats chargés de renseigner les sinistrés suite à l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. situé à St-Basile.

**Recueil et Revue**

- Coordination de la mise à jour du Recueil de documentation professionnelle suite à la négociation d'une entente avec SOQUIJ à cet effet;
- financement et coordination de la publication de la Revue du Barreau à raison de cinq numéros par année.

Au cours de l'exercice 1988-89, un quatrième avocat s'est joint au Service de recherche. Cette addition nous permettra de couvrir un éventail encore plus vaste dans les domaines de la législation et de la réforme du droit et nous assurera une présence plus soutenue dans le Journal Barreau.

Parmi les principaux dossiers que nous entrevoyons pour l'année 1989-90 figurent la réforme des tribunaux administratifs, certains aspects de la réforme fiscale, les impacts du Libre-Échange sur la pratique du droit, la révision des règlements du Barreau, la Loi d'application du nouveau Code civil, le nouveau Code de procédure civile, la réforme du Code criminel et la réforme du droit municipal.

## 6. Le Service de la bureautique

Les responsabilités du Service de la bureautique comprennent le développement des systèmes informatisés, la gestion de l'utilisation des équipements informatiques, des équipements de traitement de texte et des équipements de téléphonie.

Les faits saillants de la dernière année ont été :

- l'acquisition d'un nouveau système téléphonique qui sera en fonction au plus tard à la fin mai 1989;
- le nouveau système des cotisations a été implanté au début de l'année;
- le logiciel de contrôle pour la perception des intérêts des comptes en fidéicommis a été relié via la déclaration des comptes en fidéicommis à la déclaration de l'avocat;
- l'amorce du développement du nouveau système du registre testamentaire;
- un système de gestion de demande de listes et d'étiquettes et production d'un bon de commande;
- l'embauche de deux analystes-programmeurs et d'un opérateur de soir.

## 7. Le Service de la formation permanente

Il y a lieu de distinguer quatre (4) secteurs d'activités dans lesquels le Service de la formation permanente est principalement impliqué.

### Activités de formation

Les activités de formation permanente proprement dites qui sont réalisées par l'organisation de cours, de séminaires et de colloques.

Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, ces activités ont été les suivantes :

*Cours*

- Règles et techniques de preuve civile par l'Honorable Juge Pierre Tessier (Cours donné à deux reprises).
- Le nouveau Code de procédure pénale par Me Jeanne Proulx et Me Serge Ménard (Cours donné à deux reprises).
- L'art de la plaidoirie, quelques trucs du métier par Me Jean Barbès.
- La réforme du Code civil par Me Viateur Bergeron.
- La réforme du droit des personnes face au projet de loi 20 par Me Jean H. Gagnon.
- Cours d'une journée en droit administratif par Me Louis Crête (Cours donné à deux reprises).
- Sûretés immobilières par Me Alfred Bélisle (Cours donné à trois reprises).

*Séminaires*

- Rédaction en droit du travail par Me Robert P. Gagnon (Séminaire donné à trois reprises).
- Rédaction des conventions de séparation et les incidences fiscales par Me Jean-Pierre Senécal et Me Jean-Marie Fortin (Séminaire donné à cinq reprises).
- Médiation en situation de conflit familial et matrimonial par Me Philip Shaposnick et Me André Murray.
- Techniques de plaidoirie par Me Robert Monette et plusieurs autres conférenciers.
- Constitution et organisations de la compagnie québécoise et de la société commerciale canadienne par Me Pierre Bourbeau (Séminaire donné à deux reprises).
- Le financement international des exportations et des prêts bancaires internationaux par la Société de droit international économique (Séminaire donné à deux reprises).
- Intervention efficace en santé et sécurité au travail par Me Jean-François Gilbert (Séminaire donné à deux reprises).
- Comment réussir une négociation par Me Gérald Martel.
- L'acquisition d'une entreprise par l'achat d'éléments d'actifs ou d'actions par Me Philippe-Denis Richard.

*Colloques*

- Les nouveaux développements en droit criminel (Colloque donné à deux reprises).
- Les récents développements en droit administratif (Colloque donné à deux reprises).

- Les aspects économiques d'une rupture (Colloque donné à deux reprises).
- Le nouveau Code de procédure pénale (Colloque donné à quatre reprises).
- Les récents développements en droit municipal - plusieurs conférenciers (Colloque donné à deux reprises).
- Les récents développements en droit commercial - plusieurs conférenciers (Colloque donné à deux reprises).
- Les tribunaux administratifs à la lumière des chartes - plusieurs conférenciers (Colloque donné à deux reprises).

*Publications du Service de la formation permanente*

Outre la remise des conférences sous forme de polycopiés à l'occasion des colloques, le Service de la formation permanente a également publié les recueils suivants aux Éditions Yvon Blais Inc.

- Nouveaux développements en droit familial - Les aspects économiques d'une rupture.
- Nouveaux développements en droit criminel découlant de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Droit commercial, activités nouvelles.
- Application des Chartes des droits et libertés en matière civile.
- Développements récents en droit administratif Tome II.

De plus, le Service de la formation permanente a répondu à une trentaine de demandes de matériel didactique (polycopiés, cassettes audio et audio-visuelles) de la part d'autant d'avocats.

**Admission des avocats des autres provinces au Barreau du Québec**

Depuis la mise sur pied d'un nouveau programme d'examens par le Service de la formation professionnelle, il est maintenant du ressort du Service de la formation permanente d'administrer les examens portant sur la législation provinciale aux avocats des autres provinces qui sont désireux d'être admis au Tableau de l'Ordre.

Le Service de la formation permanente a maintenant tous les éléments requis pour être opérationnel en 1989-90.

**Participation au Congrès annuel (mai 1989)**

Le Service de la formation permanente y a apporté une certaine contribution en concourant à l'organisation d'une série de capsules et d'ateliers en collaboration avec le Service de recherche et de législation.

**Réforme du Code civil**

Les opérations relatives à la rédaction de textes de doctrine dans le cadre de la réforme du Code civil prennent forme de plus en plus et c'est le Service de la formation permanente qui a pour mission d'en assurer la gérance.

## 8. Le Service de la formation professionnelle

L'École du Barreau assure la formation professionnelle des candidats à l'exercice de la profession d'avocat. Elle dispense son programme dans quatre centres : Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa. Au cours de l'année 1988 - 1989, 790 étudiants se sont inscrits à ce programme. Les cours, échelonnés sur une période de 100 jours d'enseignement, se sont donnés du 12 septembre 1988 au 21 avril 1989.

Le nouveau programme en était à sa deuxième année d'implantation. La Direction de l'École a recherché les commentaires des étudiants et des professeurs; des rapports d'évaluation basés sur ces commentaires ont permis au Comité de la formation professionnelle d'apporter diverses améliorations au programme. Parallèlement, les efforts du Comité de la formation professionnelle se sont portés sur l'amélioration de la qualité des documents didactiques. De plus, la collection de la formation professionnelle concernant le droit positif a été mise à jour en 1988 - 1989.

*Les publications de la Formation professionnelle*

*Collection droit positif*

VOLUME 1 : La procédure et la preuve
VOLUME 2 : Droit Civil
VOLUME 3 : Contrats et ventes
VOLUME 4 : Sûretés
VOLUME 5 : Contentieux municipal
VOLUME 6 : Droit au travail
VOLUME 7 : Droit fiscal
VOLUME 8 : Sociétés et compagnies
VOLUME 9 : Faillite
VOLUME 10 : Droit pénal
VOLUME 11 : Droit pénal

*Collection habiletés*

VOLUME 1 : Recherche - Effectuer une recherche factuelle et juridique
VOLUME 2 : Consultation- Établir une relation de consultation et de conseiller
VOLUME 3 : Rédaction - Rédiger des écrits d'ordre juridique
VOLUME 4 : Négociation – Agir à titre de négociateur
VOLUME 5 : Représentation - Maîtriser l'art de la représentation
VOLUME 6 : Pratique professionnelle - Gérer sa pratique professionnelle
VOLUME 7 : Déontologie - Appliquer à sa pratique les règles de l'éthique

## 9. Le Service des communications

Le nouveau magazine "Maîtres" a constitué le projet majeur du Service des communications au cours de l'exercice 1988 - 1989. La campagne de publicité institutionnelle du Barreau du Québec, la série télévisée "La Cour En Direct" ainsi que la publication du Journal Barreau se sont poursuivis.

### Le magazine "Maîtres"

Le magazine "Maîtres" est venu compléter les publications du Barreau du Québec. Destiné non seulement aux membres du Barreau mais aussi à la communauté juridique dans son ensemble et aux milieux intéressés à la justice en général, ce média permet de traiter des dossiers avec plus de profondeur. Orienté davantage sur les "personnes" qui font le droit que sur des sujets de droit comme tels, "Maîtres" a pu ainsi faire connaître des avocats oeuvrant dans des secteurs un peu moins connus du droit, notamment l'immigration et la jeunesse; il a abordé certains problèmes qui confrontent la profession comme le chômage, la condition parentale et la place des femmes; il a expliqué d'importants dossiers dont se préoccupe le Barreau, entre autres les droits économiques des conjoints, la responsabilité médicale, les obligations. En plus, le magazine a interviewé des personnalités diverses du monde juridique et présenté une série de procès en "autopsie".

"Maîtres" a donc une vocation bien précise qu'il s'efforcera d'accentuer au cours de la prochaine année; tous les efforts porteront sur la consolidation de sa situation financière.

### La publicité

La profession d'avocat évolue. Avec l'éclosion des champs d'intervention de corporations professionnelles se manifestant par le biais de campagnes publicitaires, l'avocat se doit d'affirmer ses positions et de promouvoir sa profession. C'est là le constat qui a amené les membres, en assemblée générale il y a deux ans, à demander aux instances du Barreau du Québec de mettre en oeuvre, en retenant les services de spécialistes, un vaste programme de communication. Cette campagne, conçue par Cossette Communication Marketing, s'est poursuivie pour la deuxième année.

La communication à trois volets du Barreau, comprenant information, éducation et publicité s'est accentuée. Dans le volet information, les moyens utilisés sont restés, notamment le Journal Barreau, la tournée du bâtonnier, et d'autres activités à caractère social. Le volet éducation, s'adressant au grand public, aux médias et aux écoles, a visé à justifier le rôle de l'avocat et à expliquer comment on peut avoir recours à ses services, par notamment "La Cour En Direct", le service d'information juridique téléphonique "Télé-loi" (en collaboration avec SOQUIJ), les relations de presse ainsi que diverses interventions publiques du bâtonnier du Québec. Enfin, pour le volet publicité, on s'est adressé encore aux gens d'affaires dans le but de faire connaître la qualité des conseils et la gamme des services offerts par les avocats.

### "La Cour En Direct"

La série télévisée "La Cour En Direct", diffusée au réseau français de Radio-Canada depuis l'automne 1987 a poursuivi sa carrière. La série a maintenu sa cote d'écoute aux environs de 500 000 par émission.

### Le "Journal Barreau"

Enfin, le "Journal Barreau", bi-mensuel, a conservé son tirage de 19 000 exemplaires par

numéro. C'est toujours un outil d'information fort prisé, non seulement au sein de la communauté juridique mais auprès d'un public plus large, intéressé au domaine de la justice.

## 10. Le Service des finances

Le Service des finances a pour tâche le contrôle budgétaire de tous les fonds du Barreau du Québec. Ce Service est aussi responsable de la perception des cotisations, des intérêts des comptes en fidéicomis des membres, ainsi que des frais de scolarité découlant de la formation professionnelle. Rapport : Voir les états financiers.

## 11. Les Services administratifs

Les services administratifs assurent la gestion des affaires internes du Barreau. Ils englobent la gestion de l'immeuble, la gestion des ressources humaines (personnel de soutien) et la gestion des ressources matérielles du Barreau.

Ces responsabilités incombent au directeur des services administratifs.

### La gestion de l'immeuble

Le directeur des services administratifs agit à titre de gestionnaire de l'immeuble et voit à la planification, à la coordination et au contrôle du travail des personnes embauchées pour l'aménagement, la gérance et l'entretien de l'immeuble. En outre, il négocie les offres de location d'espace, assure le suivi des baux et administre le budget en fonction des prévisions budgétaires préalablement autorisées.

### La gestion des ressources humaines (personnel de soutien)

Avec la participation des directeurs de service, le directeur des services administratifs élabore les politiques de gestion, planifie les besoins en ressources humaines, évalue les activités et programmes de gestion, comble les besoins en ressources humaines (personnel de soutien), gère la formation, apprécie le personnel, gère la rémunération et les relations avec le personnel.

### La gestion des ressources matérielles du Barreau

Le directeur des services administratifs fournit aux Services les équipements et les espaces requis à l'exercice de leurs fonctions particulières.

La gestion des ressources matérielles regroupe notamment des services de reprographie, d'adressographie et de messagerie en plus de la gestion des biens mobiliers.

## 12. Publications, rapports et mémoires

### Les publications d'ordre général

- Rapport annuel du Barreau du Québec
- La Revue du Barreau
- Le Recueil de documentation professionnelle
- Versions abrégées du Recueil de documentation professionnelle
  (versions française et anglaise)

### Les mémoires

- Les enjeux éthiques et juridiques des nouvelles technologies de reproduction, avril 1988.
- Commentaires du Barreau du Québec présentés au Comité chargé d'étudier la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, avril 1988.
- Mémoire du Barreau du Québec présenté au Comité fédéral-provincial-territorial sur les problèmes de la responsabilité et de l'indemnisation dans le secteur des soins de santé, mai 1988.
- Mémoire du Barreau sur le projet de loi C-54 - Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, août 1988.
- Mémoire sur la proposition gouvernementale sur les droits économiques des conjoints, septembre 1988.
- Mémoires de la sous-commission du Barreau du Québec sur l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations, octobre 1988.

1 - Titre premier : Des obligations en général
2 - Titre deuxième : Des contrats nommés :
- De la Vente et de la Donation
- Du Crédit-bail et du Louage
- Du Contrat de travail et du Contrat d'oeuvre
- Du Mandat, de la Société et de l'Association
- Du Dépôt, du Prêt et du Cautionnement
- De la Rente et des Assurances
- Du Contrat de consommation

- Le témoignage des journalistes : le conflit entre la libre circulation de l'information et l'administration de la justice - Rapport du comité du Barreau du Québec sur le document d'orientation visant à modifier la Loi sur la presse, octobre 1988.
- Mémoire de la sous-commission du Barreau du Québec sur le droit de la preuve, mars 1989.
- Mémoire de la sous-commission du Barreau du Québec sur le droit de la prescription, mars 1989.
- Mémoire de la sous-commission du Barreau du Québec sur le droit international privé, mars 1989.

# PARTIE IV
# COMITÉS ET COMMISSIONS

1. **Les comités statutaires**
2. **Les comités permanents**
3. **Les comités ad hoc**
4. **La révision du Code civil**

# 1. Les comités statutaires

## 1.1 Comité de discipline

*a) Membres*

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

Me Guy Lafrance.

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau :

Me Michel Bergevin
Me Marc Boisvert
Me Serge Bourque
Me Jacques Cantin
Me Claude Champagne
Me Richard Cliche
Me Bernard Deschênes
Me André Filion
Me Marc Gravel
Me Pierre Jasmin
Me Neuville Lacroix
Me Jean-Guy Ménard
Me René Ouellet
Me Léonce E. Roy
Me Roger Thibaudeau

Membres désignés par le conseil général

MONTRÉAL

Me Jean Allaire, c.r.
Me Robert M. Benoit
Me Sylviane Borenstein
Me Réginald Boucher
Me Serge Bourque
Me Jacques Brien
Me Gilles Cadieux
Me Paul Carrière
Me Jean-Pierre Casavant
Me Jacques Clément, c.r.
Me André J. Clermont, c.r.
Me Yoland Coutu
Me Richard David
Me Michel Deschamps
MeRobert Desjardins
Me Norma Desmarais
Me Guy Dufort
Me Denis Favreau, c.r.
Me Michel Fleury
Me François Folot
Me Brahm Gelfand
Me William A. Grant, c.r.
Me Jean-Pierre Hébert
Me Élaine Joly-Ryan
Me Julian Kotler, c.r.
Me Neuville Lacroix
Me Robert J. Lafleur
Me Raymonde Lasalle
Me André Laurin
Me Georges E. Laurin
Me Bertrand Leduc
Me Madeleine Lemieux
Me Jacques Letellier
Me Jean-Jacques L'Heureux
Me Léo-C. Marcotte, c.r.
Me Luc Mercure
Me Pierre Messier
Me Pierrette Moisan
Me Robert Mongeon
Me Joseph R. Nuss, c.r.
Me Bruno J. Pateras, c.r.
M. le bâtonnier Guy Pépin
Me Paul Picard
Me Claude Quidoz
Me Pierrette Rayle
Me Murray B. Speigel, c.r.
Me Jean Tremblay

Me Christine Truesdell
Me Peter D. Walsh, c.r.
Me George Whelan, c.r.
Me David H. Wood

QUÉBEC

Me Yves Bernatchez
Me Jean-Paul Bernier, c.r.
Me Côme Boucher
Me Claude C. Boulanger
Me Michel Caron
Me Pierre Gagnon
Me Robert P. Gagnon
Me Gilles Gaumond
Me Jean Gauvin
Me Pierre Legendre
Me Jacques LeMay
Me Marc Lesage
Me Raymond Lessard
Me Benoit Mailloux
Me Alain Morand
Me Jean Pâquet
Me Gatien Roy
Me Roger Vallières

AUTRES RÉGIONS

Me Michel Beaudry
Me Jean-Claude Beaulieu
Me Marcel J. G. Beaumier
Me Robert Beauséjour
M. le bâtonnier Martin Bédard
Me Paul-M. Bellavance
Me Jean-Pierre Bousquet
Me André P. Casgrain, c.r.
Me Paul Crépeau
Me Pierre Fauteux
Me Renée Joyal
Me Dominique Langis
Me Claude Lauzon
Me Micheline Major-Gervais
Me Pierre Mazurette
Me Jean-L. Normand
M. le bâtonnier Claude Pouliot
Me Jacques Sylvestre

*b) Nombre de séances*

Quatre-vingt-quinze.

*c) Rapport*

Le Comité de discipline a tenu 95 auditions pour un total de 86 jours. Il a siégé à l'extérieur de Montréal, dans 2 cas de plaintes provenant de la région de Québec. Durant l'année 88-89, le Directeur général a transmis 13 avis de radiation ou avis de révocation de permis à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du Journal Barreau ainsi qu'aux shérifs, registraires, protonotaires et greffiers. Ainsi, 7 avocats ont été radiés pour une période variant entre deux (2) jours à 3 ans et 6 permis d'exercice ont été révoqués.

## 1.2 Comité des équivalences

*a) Membres*

Me Pierre P. Côté, président
Me Alfred Belisle
Me Charles Belleau
Me Michel Blouin
Me Marcel Dubé
Me Lucien Godbout
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Jocelyne Olivier
Me Yves-Marie Morissette
Me Philippe-Denis Richard
Me Claude Beaudoin, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Cinq.

*c) Rapport*

Le Comité a comme mandat de faire des recommandations au Comité administratif sur les demandes d'admission au Barreau, à titre de conseiller en loi (article 56 de la *Loi sur le Barreau*), et au Conseil général sur les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation (Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec). Le Comité a tenu quatre réunions au cours desquelles il a reçu 15 candidats. Le Comité a également conseillé le Conseil général sur la gestion des dossiers des candidats qui se sont vus imposer un programme d'études en droit par le Conseil général dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis du Barreau du Québec. Le comité a tenu une séance spéciale dans le cadre d'un nouveau mandat concernant les examens d'admission des avocats étrangers et des avocats des autres provinces.

## 1.3 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

*a) Membres*

M. le bâtonnier Pierre Sébastien, c.r., président
M. le vice-président Guy Gilbert, c.r.
Me Yves Bernatchez
Me André Gauthier
M. le bâtonnier François Hamon
M. le bâtonnier Noé Leclerc
Me Isabelle Parizeau
Mme Jeannine Tellier-Cormier
M. le juge Clément Trudel
Me Jacques Houle, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Trois

*c) Rapport*

En vertu de la Loi sur le Barreau, le Fonds d'études juridiques doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit. Le comité disposait cette année d'un budget de 80 000 $ pour la poursuite des objectifs prévus par l'article 15 de la Loi sur le Barreau. Ce Comité consultatif examine les demandes de subvention et fait les recommandations qu'il juge appropriées au Comité administratif qui décide en dernier lieu.

Voici les principales subventions qui ont été accordées durant ce dernier exercice :

- 5 000 $ au Conseil canadien de la documentation juridique (410.7)
- 7 500 $ à la Fondation du Barreau canadien pour aider à la publication de la Revue du Barreau canadien (410.7)
- 500 $ à l'Association des greffiers de cours municipales du Québec (410.7)
- 2 000 $ à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour aider à la tenue d'un colloque intitulé : La co-entreprise à l'étranger (410.7)
- 1 000 $ à l'Université Laval pour le concours de plaidoirie Laskin, Gesup, Gale et Rousseau (12)
- 1 000 $ à l'Université McGill pour le Concours international de procès simulé Charles Rousseau (12)
- 2 000 $ à l'Université Laval pour une étude sur la pensée juridique québécoise (12)

- 1 000 $ pour aider à la onzième édition du Tribunal-École Pierre Basile Migneault (12)
- 5 000 $ à la Conférence des avocats et notaires de la Fonction publique pour aider à la tenue de son Congrès annuel (12)
- 1 000 $ à l'Université de Montréal pour la dixième Clinique canadienne sur l'enseignement du Droit (12)
- 10 000 $ à l'Institut canadien d'Administration de la Justice (12)
- 3 000 $ pour "Justice Committee of the Mohawk Council of Kahnawake" pour la mise sur pied d'un centre d'Éducation juridique dans son territoire (12)
- 8 000 $ pour permettre aux 33 bibliothèques de droit de recevoir la Collection de volumes en droit substantif de la Formation professionnelle (12)
- 6 000 $ pour remettre six bourses de 1 000 $ à un récipiendaire de chacune des six facultés de droit au Québec (12)
- 1 800 $ pour l'Association américaine de juristes division canadienne (461.1)

## 1.4 Comité de la formation professionnelle

*a) Membres*

L'Honorable Jules Deschênes, président
Me Gilles Bachand, (jusqu'au 1er avril 1989)
Me Richard Bastien
Me Claude Beaudoin
Me Denis Ferland
Me André Gauthier
Me Jean Gauthier (à partir du 1er avril 1989)
Me Louis-P. Huot
Me Yves-Marie Morissette
Me René Turcotte
Mme Francine Colette, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Dix-huit (incluant deux sessions d'étude intensives de deux jours).

*c) Rapport*

Le Comité de la formation professionnelle gère l'École du Barreau. À ce titre, il a compétence sur la formation professionnelle des futurs avocats. Il est responsable des activités de formation professionnelle, de l'évaluation et du stage. Cette année, le Comité a connu des changements importants : une refonte de structure; un nouveau fonctionnement en ce que le travail est d'abord divisé en trois (3) sous-comités, soit : les finances, les affaires courantes et le programme; enfin la nomination d'une nouvelle Directrice de la formation professionnelle : Me Claude Beaudoin.

Environ 250 confrères et consoeurs auront été embauchés cette année pour dispenser l'enseignement à travers les quatre (4) centres de formation professionnelle. Cet enseignement couvre six (6) secteurs d'activités dont sont responsables :

Me Jean-Yves Brière
Me Louis-P. Huot
Me Claude Joyal
Me Lucie Lamarche
Me Jocelyne Tremblay
Me Jean-Pierre Villaggi

Le Comité de la formation professionnelle a aussi mis au point un système de contrats standardisés pour le personnel enseignant et il a donné l'élan à une étude approfondie de toute la question du stage.

Le Comité de la formation professionnelle a également entrepris des démarches en vue de soulager l'École d'une partie de son fardeau financier. Les résultats de ces démarches ne seront toutefois connus que durant le prochain exercice.

## 1.5 Comité d'inspection professionnelle

*a) Formation*

C.G. 1977 - 017 (01-04-77)
C.A. 1980 - 105 (26-06-80)
C.A. 1981 - 307 (09-01-81)

*b) Membres*

Me Alain Laviolette, président
Me Raymond Clair, à compter du 14-08-88
Me Jean-Yves Desjardins
Me Louise Levesque
Me Benoît Roberge
Me Guy Wells, jusqu'au 02-06-88
Me Richard Ouellette, secrétaire et directeur du Service (jusqu'à son décès survenu le 30-08-88)
Me William Dufort, secrétaire et directeur du Service (en remplacement de Me Richard Ouellette, à compter du 16-02-89)

*c) Nombre de séances*

Dix

*d) Rapport*

Le Comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession a procédé à l'étude de vingt cas spéciaux. Il a de plus ordonné qu'il soit procédé à une enquête spéciale sur la compétence de huit confrères.

Lors d'une réunion spéciale tenue les 14 et 15 août 1988, le Comité a résolu de resserrer de façon significative le contrôle de la compétence professionnelle des avocats inspectés. À cet effet, il a adopté, à l'intention de tous les inspecteurs, un nouveau guide de questions qui permettra de mieux contrôler la compétence professionnelle des avocats.

Il a également été décidé de maintenir des contacts plus suivis avec les comités de la Formation permanente et de la Formation professionnelle dans le but de mieux identifier les besoins des avocats et de répondre le plus adéquatement possible à leurs attentes.

Le décès de Me Richard Ouellette a considérablement perturbé les activités du Comité. Un certain retard s'est inévitablement accumulé dans le suivi des dossiers d'inspections effectuées au cours de l'exercice. Cette situation est cependant en voie d'être corrigée et, malgré tout, le Comité estime être en mesure de procéder à l'implantation de son nouveau mode de contrôle de la compétence professionnelle dès cette année.

## 1.6 Comité des requêtes

*a) Membres*

Me Claude C. Boulanger
Me Pierre Gagnon
Me Jean Normand
Me J. Vincent O'Donnell, c.r.
Me Marcel Bélanger
M. le bâtonnier Serge Ménard
Me Virgile Buffoni
Me Simon V. Potter
Me Jacques Sylvestre (St-Hyacinthe)
Me Christian Gauvin, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Sept

*c) Rapport*

Au cours du présent exercice, le Comité des requêtes a été saisi de 9 requêtes faites en vertu de l'article 122 de la Loi sur le Barreau visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite. Ce comité a également entendu 11 requêtes en réinscription au Tableau de l'Ordre présentées en vertu de l'article 70 de la Loi sur le Barreau. Par ailleurs, 8 requêtes après libération de faillite d'avocats ont été entendues par ce comité de même que 3 requêtes après radiation faites en vertu des articles 72 ou 121 de la Loi sur le Barreau.

## 1.7 Comité de vérification

*a) Membres*

Me Marion Pelletier, c.r., président
Me Martin Bédard
Me Charles Bertrand
Me Lina Bond
Me Richard Duchesneau
Me Philippe Gélinas, c.r.
Me Guy Marcotte
Me Denis Matte
Me Ivan St-Julien, c.r.
Me René Turcotte
Me Claude Verge
Me Claude Beaudoin, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Six

*c) Rapport*

Le Comité de vérification est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau* et est particulièrement chargé d'examiner les dossiers des candidats à la formation professionnelle, à l'examen et à l'admission pour se prononcer sur leur admissibilité. Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu des enquêtes spéciales sur les 25 cas qui avaient été soumis à son attention. Parmi ces cas, cinq candidats se sont vus refuser leur admission à l'École du Barreau. Lors des séances, le Comité entend les candidats qui ont été convoqués, les témoins, et les dispositions sont prises en sténographie. Le Comité a cette année tenu une séance spéciale dans le cadre d'une étude de ses pouvoirs et des moyens disponibles pour mener une enquête.

## 2. Les comités permanents

### 2.1 Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise

*a) Formation*

C.G. 23/03/84

*b) Membres*

Me Jean-Guy Leduc, (président jusqu'en octobre 88)
Me Jean Clerk, président
Me Jean Allaire
Me Pierre Bilodeau
Me Richard Boivin
Me Michèle Bolduc
Me Raynald Bordeleau
Me Annie Côté
Me Marie-France Courville
Me Louise Fecteau
Me Pierre Laforest
Me Réjean Lavoie
Me Gilles Legault
Me Denis Lemieux
Me Pierre Loiselle
Me Richard Proulx
Me Bertrand Roy
Me Pierre Séguin
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Six (sans compter les réunions des sous-comités ayant pour mandat d'étudier des sujets précis).

*d) Rapport*

Un rapport sur l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire a été déposé aux membres du Comité administratif. Il faisait suite aux nombreux appels et lettres de protestation des avocats de l'administration et l'entreprise insatisfaits de la couverture. Le rapport suggérait certains amendements au règlement et une étude du risque représenté par cette classe d'avocats. Le Comité s'est aussi intéressé à la question de l'inspection professionnelle et a commencé une collaboration avec le comité de l'inspection professionnelle.

### 2.2 Comité des avocats de la pratique privée

*a) Formation*

C.G. 03/06/77

*b) Membres*

Me Raymond Lavoie, président
Me Sylvie Aubin, Longueuil
Me Pierre Bachand, Bedford
Me Richard Barbeau, Montréal
Me Mario Charlebois, Richelieu
Me Jean-Charles Desjardins, Hull
Me Micheline Fournier, remplacée par Daniel Tremblay, Côte-Nord
Me Jean-Claude Gagné, Abitibi-Témiscamingue
Me Rodrigue Joncas, Bas St-Laurent
Me Jean-François Lacoursière, Trois-Rivières
Me Gilles G. Ouellet, Arthabaska
Me Richard Poitras, Saguenay
Me André Renaud, Laurentides
Me Rolland Veilleux, St-François
Me Robert Primeau, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Sept (Comité plénier)
Cinq (Comité exécutif)
Deux (Sous-comité sur le tarif des honoraires judiciaires).

*d) Rapport*

Fin septembre 1988, le comité de pratique privée n'avait reçu aucune réponse à ses demandes d'ajustement du tarif d'honoraire aux fins de la Loi sur l'aide juridique. Le dépôt de ces demandes avait eu lieu le 2 décembre 1987. Devant cette situation le comité a proposé la mise sur pied de moyens de pression pour débloquer l'impasse. Des développements récents permettent de croire que des offres de règlement seront déposées par le ministère de la Justice en début d'avril 1989.

## 2.3 Comité bipartite (ministère de la Justice - Ottawa/Barreau du Québec)

*a) Membres : représentants du Barreau*

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
Me André Gauthier
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

*b) Nombre de séances*

Deux

*c) Rapport*

Ces réunions, présidées par la sous-ministre associée, Me Anne-Marie Trahan, c.r., ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités législatives du ministère fédéral de la Justice et d'accroître le processus de consultation entre les deux organismes.

Au cours des deux réunions, il a été notamment question du processus de nomination des juges, de la révision du Code criminel, de la médiation, des rapports sur la détermination de la peine, du mémoire du Barreau sur les enjeux éthiques et juridiques des nouvelles techniques de reproduction, des Lois révisées du Canada, des différentes conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré et des nouvelles dispositions du Code criminel sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, dispositions qui risquent de susciter plusieurs inquiétudes en droit québécois.

## 2.4 Comité bipartite (ministère de la Justice - Québec/Barreau du Québec)

*a) Membres : représentants du Barreau*

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M. le bâtonnier Serge Ménard
M. le bâtonnier Michel Jolin
Me André Gauthier
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur

*b) Nombre de séances*

Une

*c) Rapport*

Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés. Me Julienne Pelletier, du cabinet du sous-ministre, en assure le secrétariat. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et dans le domaine de l'administration de la justice.

Ainsi, au cours de l'exercice 1988-89, le comité s'est intéressé, entre autres, à la prescription en matière de responsabilité professionnelle des avocats, à la réforme du Code civil, à la réforme des tribunaux administratifs, au tarif des honoraires judiciaires des avocats en matière

civile, au tarif de l'aide juridique, au mode de financement des recueils judiciaires et de l'annuaire de jurisprudence de même qu'à la formation permanente des juristes suite à l'adoption du nouveau Code civil.

### 2.5 Comité consultatif de la formation permanente

*a) Formation*

C.G. 12/06/87

*b) Membres*

Me Claude-Henri Gendreau, président
Me Louise Bélanger
Me Karl Delwaide
Me Aldé Frenette
Me Pierre Gauthier
Me Claude Leblond
Me Michèle Léger
Me Jacques Lemay
Me Michel Marchand
Me Paul Martel
Me Monique Ouellette
L'Honorable Michael Sheehan
Me Pierre Chagnon, secrétaire

*Membre démissionnaire*

Me Judith Pinsonneault (Jusqu'au 17 février 1989)

*c) Nombre de séances*

Dix.

*d) Rapport*

Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à la mise sur pied de cours, séminaires et colloques. Le Comité a aussi comme mandat la structuration des activités de formation relatives à la réforme du Code civil.

### 2.6 Comité de déontologie

*a) Membres*

Me Richard Gaudreau, président
Me Michel Bergevin
Me Jean-Marie Blais
Me Robert Brunet, c.r.
Me J. Olier Caron (depuis le 15 septembre 1988)
Me Roch A. Fournier
Me Micheal Hickson, c.r.
Me Vincent O'Donnell, c.r.
Me Anne Turgeon
Me Pierre Bernard, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Six.

*c) Rapport*

Tout au long de l'année, le comité a poursuivi en parallèle l'examen de trois dossiers importants afin d'en dégager toutes les implications déontologiques. Dans un premier cas, le bâtonnier du Québec a demandé au comité d'étudier les questions d'éthique qui peuvent se poser dans le secteur de l'assurance frais juridiques. Cette étude a rapidement englobé l'examen des plans ou systèmes de référence privés qui pourront dans l'avenir être mis sur pied. Le troisième dossier a trait aux problèmes d'éthique qui se posent en matière de pratique du droit à l'intérieur d'organismes ou de sociétés qui oeuvrent dans des secteurs d'activité que les avocats partagent

avec d'autres, par exemple en matière de relations de travail ou d'immigration notamment. Vu l'ampleur de ces analyses, le comité prévoit devoir consacrer plusieurs autres réunions sur ces questions au cours de l'année à venir.

### 2.7 Comité des finances

*a) Membres*

Me André Gauthier, président et vice-président du Barreau du Québec
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Yves Bernatchez, Québec
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
M. le bâtonnier Rolland Boudreau, Montréal
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances

*b) Nombre de séances*

Neuf.

*c) Rapport*

Le rôle du Comité des finances consiste à coordonner la préparation du budget et à en évaluer les résultats. Le comité a présenté ses recommandations au Comité administratif le 2 mars 1989 (voir les états financiers).

### 2.8 Comité du Fonds d'indemnisation

*a) Membres*

Me Paul Dionne, président
Me André Champagne
Me Christiane Coulombe
Me Michel Ferland
Me Gilles Gagné
Me Judith Gail Shenker
Me Nicole Laflamme
Me Jacques Lamontagne
Me Raymond Lavoie
Me Louise-Hélène Sénécal
Me Christian Gauvin, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Huit

*c) Rapport*

Trente-six (36) nouvelles réclamations au Fonds d'indemnisation ont été déposées au greffe du Fonds d'indemnisation pour un montant total de 99 519,20 $. Vingt et un (21) avocats sont concernés par cesdites réclamations.

Au cours de la période, le Comité du Fonds d'indemnisation a présenté au Comité administratif du Barreau 100 rapports de recommandation. De ce nombre, 54 ont fait l'objet d'une recommandation de paiement impliquant une somme totale de 91 338,76 $. Par ailleurs, 46 rapports concluaient à une recommandation de rejet représentant un montant total de 1 853 186,30 $.

À la fin du présent exercice, 20 réclamations totalisant 188 447,80 $ sont à l'enquête et à l'étude du Comité du Fonds d'indemnisation.

### 2.9 Comité organisateur du Congrès 1988

*a) Membres*

Me Claude C. Boulanger Québec, président
M. le bâtonnier Michel Jolin, bâtonnier du Québec
M. Pierre Beauchamp directeur du Service des finances du Barreau du Québec
M. Léon Bédard, directeur du Service des communications du Barreau du Québec

Mme Grace Bujold, secrétaire
M. Bernard Downs, directeur des Services administratifs du Barreau du Québec
Me Clément Fortin, directeur de la Formation, Barreau du Québec
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Michel LaRoche, Montréal
Me Pierre Legendre, Québec
Me Paul Mercure, Québec
Me Richard Ouellette, directeur du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec
Me Robert Primeau, directeur du Service aux membres du Barreau du Québec
Me Josée-Anne Simard, avocate au Service aux membres du Barreau du Québec
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec

*b) Nombre de séances*

Dix.

## 2.10 Comité provincial de coordination sur l'exercice illégal

*a) Formation*

C.A. 03/07/85

*b) Membres*

Me Estelle Tremblay, présidente
Me Patrick de Niverville
Me François Folot
Me Constant Kallis
Me Daniel Longtin
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Cinq

*d) Rapport*

Cette année a été une de réalisations concrètes. Les membres du comité ont entamé des négociations avec le Conseil québécois d'insolvabilité afin de déterminer les actes qui devraient être posés exclusivement par les avocats. L'Ordre des comptables agréés a accepté de former un comité de liaison avec le Barreau du Québec afin de discuter et de régler le problème d'empiètement de certains comptables dans les champs de pratique exclusifs à l'avocat. En octobre 88, les représentants de toutes les sections ont pu suivre un cours de formation aidés en cela par la mise à jour du guide sur l'exercice illégal.

## 2.11 Comité des résolutions

*a) Formation*

C.A. 03/03/83

*b) Membres*

M. le bâtonnier élu Guy Gilbert, c.r., président
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Nicole Breton, Association des avocats et notaires de la Fonction publique
Me Guy R. Landry, Association des avocats de province
Me Jean Pâquet, Barreau de Québec
Me Georges N. Parent, Association du Barreau canadien
Me Isabelle Parizeau, Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Claude Verge, Association du Jeune Barreau de Québec
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Une

*d) Rapport*

Ci-dessous, le texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale annuelle des membres, le 30 avril 1988, lors du Congrès du Barreau du Québec, à Québec :

**RÉSOLUTION 1**

**LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE - PUBLICITÉ**

Proposée par : Me Madelaine Drolet-Savoie

Appuyée par : Me Line Després

- ATTENDU QU' il se manifeste une pratique selon laquelle les justiciables se présentent devant le Tribunal de la jeunesse sans l'assistance d'un avocat;
- ATTENDU QUE de ce fait ces justiciables sont alors mal informés de leurs droits et de l'importance des conséquences des décisions à intervenir quant à ces droits;

IL EST PROPOSÉ :

QUE le Barreau du Québec, dans le cadre de son programme de publicité institutionnelle, sensibilise le public en général sur l'importance de bénéficier de conseils d'avocat(e)s lorsqu'il se présente devant le Tribunal de la jeunesse.

**RÉSOLUTION 2**

**CODE DE PROCÉDURE PÉNALE**

Proposée par : Me Raymond Lavoie
Appuyée par : Me J. Lemay

- ATTENDU QUE le Code de procédure pénale, à l'article 192, prévoit que les personnes morales peuvent agir par un procureur ou un représentant;
- ATTENDU QUE dans le but de protéger le public, les avocats ont le privilège exclusif de représenter les justiciables devant les tribunaux judiciaires;

IL EST PROPOSÉ :

DE demander au Gouvernement du Québec de ne pas mettre en vigueur l'article 192 du Code de procédure pénale dans la forme actuelle et de remplacer le mot "représentant" par les mots "un procureur ou un officier de la personne morale mais seulement pour fins de comparution ou d'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité".

**2.12 Comité sur la Revue du Barreau**

*a) Membres*

Me Claude Champagne, président
Me Jean-Denis Archambault
Me Jean-Guy Bergeron
Me Michel Deschamps
Me Henri-Louis Frotin
Me Jean-Claude Hébert
Me Gilles Pépin
Me Suzanne Vadboncoeur

*b) Nombre de séances*

Cinq

*c) Rapport*

Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon

Blais Inc., le comité a coordonné la publication d'au-delà de quarante articles et chroniques au cours de l'année, sur une possibilité d'environ cent vingt-cinq textes soumis. Dans le dernier numéro de 1988 (celui de novembre-décembre) figurent la liste des disparus au cours de l'année et la liste des thèses de maîtrise et de doctorat, acceptées en 1987-1988, pour chacune des universités du Québec offrant des diplômes de deuxième et de troisième cycles en droit, incluant l'Université d'Ottawa.

## 2.13 Comité tripartite (Magistrature - Justice - Barreau)

*a) Membres : représentants du Barreau*

M. le bâtonnier Jacques Viau, c.r., président
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M. le bâtonnier Michel Jolin
M. le bâtonnier Serge Ménard
M. le bâtonnier Pierre Sébastien, c.r.
Me Pierre De Grandpré, c.r.
Me André Gauthier
Me Pierre Gauthier
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Aucune

*c) Rapport*

Ce comité permanent regroupe les juges en chef et juges en chef associés de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec de même que le sous-ministre de la Justice, les sous-ministres associés et certaines personnes-ressources du ministère. Son mandat est principalement d'étudier les projets d'amendements au Code de procédure civile et certains avant-projets de loi pouvant avoir une incidence sur la procédure ou l'administration de la justice. Les quelques projets déposés cette année n'ont pas justifié le déplacement des vingt personnes qui le composent; ils ont plutôt fait l'objet d'autres types de consultation. Toutefois, il est à prévoir que le Comité tripartite sera saisi des importantes modifications au Code de procédure civile découlant de la réforme du Code civil.

## 3. Les comités ad hoc

### 3.1 Comité de liaison sur l'assurance-responsabilité professionnelle

*a) Formation*

C.A. 19/05/88

*b) Membres*

M. le bâtonnier Michel Jolin, président
Me J. Vincent O'Donnell Q.C.
Me Marion Pelletier
Me Pierre Gauthier
Me Louise Bastien, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Trois

*d) Rapport*

Le comité de liaison s'est penché sur les questions et problèmes soulevés par l'implantation en mai 88 du régime d'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire. Il a notamment répondu aux multiples représentations faites par des groupes d'avocats ainsi qu'aux commentaires reçus.

### 3.2 Comité sur l'avenir des jeunes avocats

*a) Formation*

C.A. 24/11/86

*b) Membres*

Me Claude Jarry, président
Me Pierre E. Audet
Me Virgile Buffoni
Me Marc-André Fabien
Me Line Samoisette
Me Josée-Anne Simard, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Trois

*d) Rapport*

Les dernières réunions ont porté sur le contenu final du rapport et sur sa rédaction. Le rapport fut déposé en décembre 88 aux membres du Comité administratif. Les dix-huit recommandations portaient sur des aspects allant de la réforme du stage, de la diffusion auprès des collèges et cégeps de l'état de la profession, de la création à l'échelle provinciale d'un service de référence, de la lutte contre l'exercice illégal à la formation des futurs avocats en médiation et tout autre mode de règlement des litiges.

### 3.3 Comité sur la constitution des cabinets d'avocats en compagnie

*a) Formation*

C.A. 05/08/88

*b) Membres*

Me Roger L. Beaulieu, c.r., président
Me André P. Gauthier
Me Paule Gauthier
Me Yvon Martineau
Me Pierre Mondor
Me Denis Rioux
Me Mario Dusseault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Six

*d) Rapport*

Dans un premier temps, ce comité a étudié la nature des empêchements à la constitution des cabinets d'avocats en compagnies. Un rapport préliminaire a servi à convaincre le Conseil interprofessionnel du Québec d'utiliser le Barreau du Québec en tant que corporation pilote pour l'ensemble des corporations. Dans ce contexte, un comité de rédaction sera bientôt formé qui regroupera le ministère du Revenu, l'Inspecteur général des institutions financières, le ministère de la Justice, l'Office des professions et le Barreau du Québec. Un dénouement positif dans ce dossier est attendu d'ici la fin de l'année 1989.

### 3.4 Comité sur les droits économiques des conjoints

*a) Formation*

C.A. 12/09/85 - 3e mandat : juillet 1988

*b) Membres*

Me Sylviane Borenstein, présidente
Me Claude C. Boulanger
Me Louise Des Trois-Maisons
Me Jean-Marie Fortin
Me André-P. Gauthier
Me Miriam Grassby
Me Hélène Ste-Marie
Me Jean-Pierre Senécal
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Quatre

*d) Rapport*

Suite à l'envoi, en mai 1987, de son premier mémoire sur le partage des biens familiaux au comité interministériel chargé d'étudier la question, les membres du comité du Barreau étaient appelés à reprendre leurs travaux pour examiner le document de consultation présenté conjointement en juin 1988 par l'ex-ministre de la Justice, Me Herbert Marx et la ministre déléguée à la condition féminine, Me Monique Gagnon-Tremblay. Après avoir été entériné par le Comité administratif, le second mémoire du Barreau fut présenté en commission parlementaire le 19 octobre 1988 par les membres du comité. Un projet de loi devrait être déposé au cours de la présente session parlementaire.

### 3.5 Comité sur les droits de la personne

*a) Formation*

C.A. 02/03/89

*b) Membres*

Me David M. Berstein
Me Michel Décary
Me Jocelyne Olivier
Me Yves Poupart
Me Chantal Sauriol
Me William Anthony Schabas
Me Nicole Trudeau-Bérard
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Aucune

*d) Rapport*

Ce comité, dont la formation remonte à la toute fin de l'exercice 1988-89, doit se réunir pour la première fois à la mi-avril. Il devra alors définir son mandat étant donné l'ampleur des sujets

couverts par les droits de la personne. On prévoit cependant qu'il sera chargé d'aviser le bâtonnier et le Comité administratif lorsque ceux-ci seront appelés à prendre position publiquement suite à un événement mettant en péril le respect des droits fondamentaux.

### 3.6 Comité sur le droit du travail

*a) Formation*

C.A. 02/03/89

*b) Membres*

Me Pierre Verge, c.r., président
Me Pierre Baribeau
Me Jean Beauvais
Me Jean-François Lemay
Me Gaston Nadeau
Me Marcel Rivest
Me Daniel Rochefort
Me André Sasseville
Me France Thibault
Me Gilles Touchette
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Deux

*d) Rapport*

Ce comité a pour mandat d'analyser la législation dans le domaine du droit du travail et de formuler des recommandations au législateur. En juin 1987, l'ancien comité du Barreau sur les relations de travail déposait son mémoire sur le projet de loi 30 intitulé "Loi constituant la Commission des relations de travail et modifiant diverses dispositions législatives". Ce projet de loi a été sanctionné en décembre 1987 et est susceptible d'entrer en vigueur au courant de 1989. Le nouveau comité s'est penché sur ce projet de loi dans le but de mettre à jour et d'actualiser le mémoire de 1987. Une rencontre est prévue en mai avec les représentants du ministère du Travail pour discuter de certains aspects de cette loi.

### 3.7 Comité sur la dynamisation du rôle des sections

*a) Formation*

C.A. 21/11/88

*b) Membres*

M. le bâtonnier Jean Pâquet, président
M. le bâtonnier Jean Bellehumeur
M. le bâtonnier Jean-Paul Decoste
Me André Gauthier
M. le bâtonnier François Hamon
M. le bâtonnier Noé Leclerc
Me Mario Dusseault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Cinq

*d) Rapport*

Ce comité vise à mettre sur pied une structure permanente d'exploration de divers dossiers chauds qui concernent le Barreau et ses membres. Cette structure, sorte "d'antichambre" du Conseil général, sera composée de membres de ce dernier et d'un secrétaire, permanent du Barreau. En substance, il s'agirait d'une structure calquée sur les commissions parlementaires, disposant, à toutes fins pratiques, des mêmes pouvoirs

d'investigation nécessaires à l'aboutissement de recommandations précises à l'instance suprême, le Conseil général.

### 3.8 Comité sur l'étude de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles

*a) Formation*

C.A. 03/12/87

*b) Membres*

Me Jean-Claude Beauchamp
Me Guy Gagnon, c.r.
Me Pierre Lemieux
Me Denis Paradis
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Une

*d) Rapport*

Le Comité a étudié les dispositions des textes législatifs sur la mise en marché des produits agricoles et a présenté ses recommandations le 18 avril 1988 au Comité formé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'honorable Michel Pagé. L'éventuelle réforme de ce secteur sera donc surveillée de près par ce comité.

### 3.9 Comité de l'examen des publications jurisprudentielles (SOQUIJ)

*a) Formation*

C.A. 17/12/87

b) Membres

Me Suzanne Pilon, présidente
Me Pierre E. Audet
Me Daniel Lavoie
Me Guy Tanguay
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Deux

*d) Rapport*

À l'origine, ce comité s'était vu confier un mandat dont l'ampleur aurait nécessité un travail échelonné sur environ deux ans. Toutefois, puisque l'entente avec SOQUIJ concernant les recueils judiciaires du Québec et l'annuaire de jurisprudence prenait fin en septembre 1988 et que les négociations en vue d'une nouvelle entente débutaient à cette période, le comité s'est vu contraint de n'adresser au Comité administratif que des recommandations partielles portant sur l'analyse de la forme et du contenu des différentes publications jurisprudentielles émanant de SOQUIJ et sur l'énoncé d'objectifs devant être à la base des services fournis par SOQUIJ par l'intermédiaire de ses publications. Ces recommandations furent transmises à la mi-septembre : le comité y suggérait entre autres la mise sur pied d'une vaste consultation des usagers des publications jurisprudentielles, en collaboration avec SOQUIJ, sur le degré de satisfaction de ceux-ci, sur le mode de consultation qu'ils privilégient (manuelle ou informatique), sur le contenu et la forme de ces publications et sur la préparation éventuelle d'un Jurisprudence Express et d'un Annuaire en matière administrative.

### 3.10 Comité sur l'exercice de la profession d'avocat à l'étranger

*a) Formation*

C.A. 04/02/88

*b) Membres*

Me James Robb, c.r., président
Me Robert P. Gagnon
Me Paule Gauthier
Me Gustave Hébert
Me Marc Lalonde
Me Mario Dusseault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Cinq

*d) Rapport*

Dans un contexte d'expansion internationale de la profession juridique, des avocats québécois ont éprouvé de la difficulté à pouvoir pratiquer dans certains pays. Le problème provient du fait que ces pays exigent la réciprocité qui ferait en sorte que leurs avocats puissent pratiquer en retour au Québec, ce qui est actuellement impossible. Ce comité vise donc à proposer les modifications utiles à assurer l'expansion de ces membres hors frontières.

### 3.11 Comité sur la faillite et l'insolvabilité

*a) Formation*

C.A. 15/09/88

*b) Membres*

Me Albert Bohémier, président
Me Pierre-Michel Bouchard
Me Serge Dubois
Me Yoine Goldstein
Me Alain Robichaud
Me Denis St-Onge
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Deux

*d) Rapport*

Le Comité s'est réuni afin d'analyser l'énoncé de principe de modifications éventuelles à la Loi sur la faillite. À la suite du déclenchement d'élections fédérales, ce projet a été suspendu.

### 3.12 Comité sur la fécondation in vitro

*a) Formation*

C.A. 26/03/87

*b) Membres*

Me Jean-Louis Baudoin, président
Me Edith Deleury
Me Bartha Maria Knoppers
Me Suzanne Nootens
Me Marie Pratte
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Deux

*d) Rapport*

Le 7 avril 1988 le Comité administratif recevait et entérinait le mémoire du comité, présenté par son président Me Baudoin. Cet important mémoire fait état des problèmes posés par chacune des techniques de reproduction humaine, soit

l'insémination artificielle, la fécondation in vitro, le G.I.F.T., le transfert d'embryon et le contrat de mère porteuse; il en analyse la légalité et la légitimité et propose plusieurs éléments de réforme résumés en 27 recommandations.

Le mémoire du Barreau connut une diffusion sans précédent à la suite d'une conférence de presse donnée à Québec à la fin d'avril par le président et impliquant tous les membres du comité. On sollicita des entrevues de Me Baudoin à travers l'Europe, le Canada et les États-Unis. Le mémoire, transmis aux autorités gouvernementales canadiennes et québécoises, fut l'objet d'un atelier fort couru au Congrès du Barreau l'an dernier. Par la suite, le Service de recherche reçut plusieurs centaines de demandes d'obtention d'un exemplaire et le Barreau décida finalement de le faire éditer et de l'expédier à tous les avocats du Québec. Le comité attend maintenant avec impatience un projet de législation dans ce domaine.

### 3.13 Sous-comité des finances sur les bibliothèques

*a) Formation*

Comité des finances, 15/01/88

*b) Membres*

Me Jean Brisset des Nos
Me Guy Saulnier
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

*c) Nombre de séances et rencontres*

Dix-huit séances et quatorze rencontres avec les groupes d'intervenants des réseaux de bibliothèques.

*d) Rapport*

À la suite des rencontres avec les différents groupes d'intervenants, le sous-comité a commandé des sondages auprès des présidents, responsables et usagers des bibliothèques de droit qui seront publiés en annexes dans le rapport final du sous-comité.

Le sous-comité a rencontré le sous-ministre de la Justice, Me Jacques Chamberland, pour lui demander de mettre sur pied un groupe de travail sur les bibliothèques des Palais de Justice dans le but de "Voir à l'uniformisation des politiques de gestion et à l'élaboration d'un plan d'ensemble pour le développement des bibliothèques de droit dans les Palais de Justice". Le sous-ministre a constitué ce groupe de travail dont le rapport est prévu pour novembre 1989. Le Barreau du Québec y sera représenté.

Le sous-comité en est actuellement à l'étape de rédaction de ses recommandations, la cueillette et l'analyse étant complétées. Le rapport du sous-comité devrait être déposé devant le Comité administratif en mai prochain.

### 3.14 Comité sur les fonds de pension privés (P.L.116)

*a) Formation*

C.A. 02/03/89

*b) Membres*

Me Michel Benoit, président
Me Mireille Deschênes
Me Louise Des Trois-Maisons
Me André Dionne
Me Geneviève Faribault
Me André P. Gauthier

Me Stephen Heller
Me Martin Rochette
Me Marc Sauvé, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Une

*d) Rapport*

Le Comité a pour mandat d'analyser le projet de loi 116 intitulé "Loi sur les régimes complémentaires de retraite" et déposé à l'Assemblée nationale en mars dernier. Ce projet de loi soulève plusieurs questions d'ordre juridique et entraîne des conséquences économiques considérables. Un mémoire sera produit sur la question en avril 1989 et les membres du Comité exposeront la position du Barreau devant la Commission parlementaire des affaires sociales le 11 mai prochain.

### 3.15 Comité sur la libération conditionnelle

*a) Formation*

C.A. 16/06/88

*b) Membres*

M. le bâtonnier Serge Ménard, président
Me Michel Aubin
Me Mario Bilodeau
Me Michel F. Denis
Me Renée Millette
Me Jay Rumanek
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Cinq

*d) Rapport*

Le Solliciteur général du Canada procède actuellement à la consultation de différents organismes quant à la réforme du système des libérations conditionnelles. Le Comité voit donc à l'analyse des principes suggérés pour cette réforme et devrait formuler ses recommandations à l'été.

### 3.16 Comité sur la Loi portant réforme de la Loi sur la curatelle publique et modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et diverses lois.

*a) Membres*

M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Claude Boisclair
Me Denis Lachance
Me Luc Plamondon
Me André Prévost
Me Mario Dusseault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Une

*c) Rapport*

Étude d'un document de travail du ministère de la Justice concernant les modifications à la curatelle publique et à diverses lois connexes. Des commentaires ont été apportés au ministre de la Justice dans l'attente d'un projet de loi qui doit être incessamment soumis à l'Assemblée nationale.

### 3.17 Comité sur la Loi sur la presse

*a) Formation*

C.A. 26/03/87

*b) Membres*

Me Florian Sauvageau, président
Me Jean Beauvais
Me Claude Bédard
Me Jean-François Dionne
Me Guy Lafrance
Me Pierre Trudel
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Sept

*d) Rapport*

Après dix-huit mois et seize séances de travail, le comité présenta un volumineux mémoire au Comité administratif en octobre 1988, qui l'entérina. Attendu tant du milieu journalistique que du ministère de la Justice du Québec, ce mémoire suggère une refonte majeure de la Loi sur la presse et met l'accent sur une certaine protection de l'activité journalistique, en traitant notamment de la saisie du matériel journalistique, du témoignage du journaliste sur des faits dont il aurait été témoin dans l'exercice de ses fonctions et de la protection des sources confidentielles. Le mémoire fut transmis au ministère de la Justice le 28 octobre 1988 et acheminé aux diverses associations de journalistes qui en ont fait la demande.

### 3.18 Comité sur la médiation

*a) Formation*

C.A. 19/04/87

*b) Membres*

Me Louise Bastien
Me Claude C. Boulanger
Me Richard McConomy
Me Johanne Roy
Me Jean-Pierre Senécal

*c) Nombre de séances*

Quatre

*d) Rapport*

Après quelques réunions du comité sur la médiation, il a été décidé de créer un comité conjoint sur la médiation avec la Corporation professionnelle des psychologues du Québec. Ce comité a remis au Comité administratif un rapport contenant une série de recommandations sur les différents aspects de la médiation familiale. Entre autres les questions de formation, de déontologie et de publicité ont été abordées.

### 3.19 Comité sur la responsabilité médicale

*a) Formation*

C.A. 22/01/88

*b) Membres*

Me Paul-Émile Bisaillon, c.r., président
Me Maurice Laplante
MeJacques LeMay
Me Nicole Morneau
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Trois

*d) Rapport*

Le Comité a déposé son mémoire auprès du Groupe d'étude fédéral-provincial sur les problèmes de la responsabilité et de l'indemnisation dans le secteur des soins de la santé en mai 1988. Ce rapport s'opposait à l'introduction du "no fault" en responsabilité médicale et suggérait quelques solutions aux lacunes que comporte le recours aux tribunaux de droit commun en ce domaine.

### 3.20 Comité sur la taxe de vente multi-stades et les services juridiques

*a) Formation*

C.A. 02/03/89

*b) Membres*

Me Gilles Carli, président
Me Jean-Hugues Chabot
MeWilfrid Lefebvre
Me Claude Nadeau
Me André Poupart
Me Marc Sauvé, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Aucune

*d) Rapport*

Ce comité a été formé pour analyser l'impact de la future taxe de vente nationale sur la fourniture des services juridiques au Québec. Cette taxe s'appliquera à l'ensemble des biens et services y compris aux services juridiques. Le Comité formulera des recommandations au ministre des Finances concernant notamment l'opportunité d'exempter de l'application de cette taxe, les services juridiques jugés essentiels.

### 3.21 Comité sur le témoignage des enfants

*a) Formation*

C.A. 20/06/86

*b) Membres*

Me François Doyon, président
Me Claude C. Boulanger
Me Madelaine Drolet-Savoie
Madame Louisianne Gauthier
Me Line Gosselin-Després
Me Raymonde Lasalle
Me Pierre Martin
Me Ronald Picard
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Onze

*d) Rapport*

Ce Comité a pour mandat d'analyser la problématique du témoignage de l'enfant devant les différentes juridictions. Outre l'analyse des différentes modalités de preuve et de procédure à cet égard, la déontologie et le protocole font l'objet d'une étude particulière. Le mémoire en est actuellement à l'étape de la rédaction et devrait être soumis au Comité administratif sous peu. Dans l'intervalle, le Comité a formulé ses recommandations à l'égard de modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse que le ministre de la Justice entend déposer à la saison printannière.

## 3.22 Comité sur les valeurs mobilières

*a) Formation*

C.A. 02/02/89

*b) Membres*

Me André P. Asselin
Me Jean-René Gauthier
Me Gérald Lacoste
Me Jean-François Lemay
Me Michel Pouliot
Me Pierre G. Rioux
Me Marc Sauvé, secrétaire

*c) Nombre de séances*

Deux

*d) Rapport*

Le Comité s'est penché sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières. Ce texte législatif crée notamment le poste de directeur général de la Commission des valeurs mobilières. Le Comité a formulé certains commentaires en ce qui concerne la détermination de la rémunération et des conditions de travail du directeur général. Ces commentaires ont fait l'objet d'une lettre du bâtonnier adressée au ministre délégué aux Finances et à la Privatisation.

# 4. La révision du Code civil

## 4.1 Sous-commission sur le droit des biens

*a) Membres*

Me Robert P. Godin, président
Me Madeleine Cantin Cumyn
Me Francine Morency
Me Michel Sainte-Marie
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Une

*c) Rapport*

La sous-commission a tenu une conférence téléphonique pour discuter du projet de loi 3 (Loi modifiant le Code civil en matière de copropriété et d'emphytéose). Ses commentaires furent transmis au ministère de la Justice. Ce projet est devenu loi en juin 1988.

## 4.2 Sous-commission sur le droit de la famille

*a) Membres*

Me Sylviane Borenstein
Me Omer Boudreau
Me Claude C. Boulanger
Me Monique Ouellette
Me Pierrette Rayle
Me Élisabeth Pinard
Me Jean-Pierre Senécal
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séancesTrois*

Trois

*c) Rapport*

La sous-commission sur le droit de la famille a eu l'occasion cette année de se pencher sur le projet de loi 37 (Loi sur la sécurité du revenu) et ses incidences en droit de la famille tant au niveau des justiciables que des avocats et de la magistrature, sur un document de travail émanant du ministère de la Justice et visant à permettre la preuve par affidavit ou hors cour dans le cadre des demandes conjointes en séparation de corps (ce projet est devenu loi depuis), et sur un autre document de travail du ministère ayant pour objet de permettre la publication du nom des parties, à l'exclusion de ceux des enfants, dans les recueils de jurisprudence et les banques de données jurisprudentielles. Ce projet de loi n'a cependant pas encore vu le jour. Enfin, la sous-commission s'est prononcée sur le projet de loi 33 (Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement de pensions alimentaires) et ses commentaires furent transmis par écrit directement au ministre de la Justice.

## 4.3 Sous-commission sur le droit des obligations - Théorie générale des obligations

*a) Membres*

Me Richard Nadeau, président
Me Jean-Louis Baudoin, personne ressource
Me Louis Bertrand
Me Pierre Cimon
Me Léo Daigle
Me Robert P. Godin
Me Jacques LeMay
Me Alain Létourneau
Me Marc Prévost
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Vingt-quatre

*c) Rapport*

Au cours des vingt-quatre réunions, la sous-commission s'est penchée sur l'étude article par article du titre I de l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations et des contrats nommés (théorie générale des obligations) et a examiné les rapports des sous-comités chargés d'étudier les titres II et III sur les contrats nommés. Les huit mémoires furent présentés en commission parlementaire le 8 novembre 1988. Avec les sous-comités, on peut affirmer qu'à lui seul, le Livre sur les obligations et les contrats nommés a nécessité environ 3 500 heures de travail.

### 4.4 Sous-commission sur le droit des obligations - Contrats nommés

- **Vente et donation**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Madeleine Cantin Cumyn
Me Robert P. Godin
Me Michael L. Richards
Me Mario Dusseault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Six

*c) Rapport*

Ce sous-comité fut chargé d'étudier les dispositions de l'avant-projet portant sur le contrat de vente (art. 1756 à 1864) et le contrat de donation (art.1865 à 1902). Parmi les huit mémoires présentés en commission parlementaire, un visait spécifiquement ces deux contrats.

- **Crédit-bail et louage**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Daniel Bénay
Me Réginald Boucher
Me Luc Fleurant
Me Claude Gendron
Me Aline Grenon
Me Serge Laflamme
Me Georges Massol
Me Mariette Pilon
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Sept

*c) Rapport*

Ce sous-comité s'est divisé en trois groupes distincts et chacun d'eux a assumé une partie du travail : l'un a travaillé sur le crédit-bail, le second sur le louage commercial et le troisième sur le louage d'habitation. Des huit mémoires présentés en commission parlementaire, un portait spécifiquement sur ces contrats.

- **Affrètement, transport, assurance maritime**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :

Me Édouard Baudry
Me Pierre Côté
Me Laurent Fortier
Me Adrien R. Paquette, c.r.
Me Guy Vaillancourt
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Neuf

*c) Rapport*

Certains membres de ce sous-comité se sont penchés sur l'affrètement (art. 2057 à 2087), le transport maritime (art. 2118 à 2143) et l'assurance maritime (art. 2576 à 2700) alors que d'autres ont étudié les règles applicables à tous les modes de transport (art. 2088 à 2117). C'est la section sur l'assurance maritime qui a nécessité le plus de temps et le sous-comité a d'ailleurs recommandé qu'elle fasse l'objet d'un chapitre distinct du chapitre 15 qui porte sur les assurances.

- **Contrat de travail et contrat d'oeuvre**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Max R. Bernard
Me Pierre Cimon
Me Daniel Alain Dagenais
Me Robert P. Gagnon
Me René Lagacé
Me Douglas H. Tees
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Six

*c) Rapport*

Ce sous-comité a étudié les dispositions relatives au contrat de travail (art. 2144 à 2157) et au contrat d'oeuvre (art. 2158 à 2201), ce dernier comprenant le louage d'ouvrage et la fourniture de services. C'est un des contrats, avec le contrat de société, qui a suscité le plus de remous. Un mémoire porte spécifiquement sur ces deux types de contrat nommé.

- **Société, association et mandat**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Pierre C. Caron
Me Viateur Chénard
Me Luc L. Lamarre
Me André Laurin
Me Paul M. Martel
Me Daniel Picotte
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Trois

*c) Rapport*

Alors que les dispositions sur le mandat ont été jugées satisfaisantes dans l'ensemble, il en va tout autrement de celles sur la société et l'association. Ce sont d'ailleurs les deux seuls contrats ayant fait l'objet d'un mémoire pour lesquels on ne présente pas d'étude article par article. Certains membres de ce sous-comité avaient étudié les dispositions du projet de loi 20 sur la personne morale de même que le projet de loi 54 sur le registre des associations et entreprises. Les changements proposés par l'avant-projet semblent tout à fait injustifiés.

- **Dépôt, prêt, cautionnement**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Michel Deschamps
Me Marc Germain
Me J.F. Serge Guérette
Me Louis Payette
Me Louise Poudrier-LeBel
Me Roger Reinhardt
Me Marie-Michèle Daigneault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Quatre

*c) Rapport*

Ce sous-comité s'est partagé l'étude des trois contrats nommés que sont le dépôt, le prêt et le cautionnement (art. 2350 à 2436). Cette étude fut ensuite transposée dans un mémoire, lequel fut déposé en commission parlementaire avec les sept autres.

- **Rente et assurances**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Claude Bédard
Me Jean Bélanger
Me Jean-Guy Bergeron, personne ressource
Me Bernard Faribault
Me Odette Jobin-Laberge
Me Jacques LeMay
Me Luc Plamondon
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Six

*c) Rapport*

Ce sous-comité a étudié les contrats de rente (art. 2437 à 2458) et d'assurance (art. 2459 à 2575) à l'exception des dispositions sur l'assurance maritime qui ont été examinées par le sous-comité sur l'affrètement et le transport. Plusieurs amendements de fond et de forme se retrouvent dans le mémoire spécifique à ces deux contrats.

- **Convention d'arbitrage**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me Nabil Antaki
Me John E.C. Brierley
Me Manon Pomerleau
Me André Simard

*b) Rapport*

Cette portion du Code civil a fait l'objet de récents amendements législatifs; la sous-commission n'a donc pas cru utile de former un sous-comité comme les autres : il a suffi de transmettre les six articles de l'avant-projet (art. 2711 à 2716) à des avocats "spécialistes" en la matière et de recueillir leurs commentaires écrits.

- **Contrat de consommation**

*a) Membres*

Tous les membres de la sous-commission (théorie générale des obligations) plus :
Me André Lacombe

Me Nicole L'Heureux
Me Michael Marchand
Me Claude Masse
Me Georges Massol
Me Mario Dusseault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Quatre

*c) Rapport*

Ce sous-comité s'est penché sur l'étude du titre III de l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations et des contrats nommés. Ces dispositions (art. 2717 à 2878) touchent spécifiquement le contrat de consommation désormais rapatrié au Code civil. Le mémoire de ce sous-comité est le huitième de la série consacrée à cet avant-projet de loi; il fut présenté en commission parlementaire le 8 novembre 1988.

### 4.5 Sous-commission sur le droit des personnes

*a) Membres*

Me André Prévost, président
M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Claude Boisclair
Me Denis Lachance
Me Luc Plamondon
Me Mario Dusseault, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Une

*c) Rapport*

La sous-commission sur le droit des personnes étant celle qui s'est penchée sur le Livre "Des personnes" du projet de loi 20, elle a donc été convoquée à nouveau pour étudier un document de travail émanant du ministère de la Justice et visant à modifier la Loi sur la curatelle publique et le Code civil. Ses commentaires furent transmis au ministre en mars 1989.

### 4.6 Sous-commission sur le droit de la preuve

*a) Membres*

Me Pierre Cimon
Me Léo Daigle
Me Yves-Marie Morissette
Me Richard Nadeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Trois

*c) Rapport*

Cette sous-commission a analysé article par article les dispositions du Livre septième (art. 2981 à 3054) de l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit de la preuve et de la prescription et du droit international privé. Le mémoire de cette sous-commission fut présenté en commission parlementaire le 15 mars 1989. Le changement majeur à ce chapitre constitue l'élargissement des règles d'admissibilité du ouï-dire.

### 4.7 Sous-commission sur la prescription

*a) Membres*

Me Madeleine Cantin Cumyn
Me Robert P. Godin
M. Pierre Martineau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Quatre

*c) Rapport*

Cette sous-commission a analysé article par article les dispositions du Livre huitième (art. 3055 à 3113) de l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit de la preuve et de la prescription et du droit international privé. Le mémoire de cette sous-commission fut présenté, avec le précédent, en commission parlementaire le 15 mars 1989. Les modifications majeures se situent surtout au niveau de la simplification des règles de prescription et du raccourcissement des délais.

### 4.8 Sous-commission sur le droit international privé

*a) Membres*

Me Edith Deleury
Me Patrick Glenn
Me Ethel Groffier-Atala
Me Robert-Max Lebeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

*b) Nombre de séances*

Sept

*c) Rapport*

Cette sous-commission a étudié les dispositions du Livre dixième (art. 3439 à 3532) de l'avant-projet de loi portant réforme au Code civil du Québec du droit de la preuve et de la prescription et du droit international privé. Le mémoire fut présenté, avec ceux de la preuve et de la prescription, à la commission parlementaire tenue le 15 mars 1989 à Québec. La réforme majeure à ce chapitre tient à la codification de nombreuses règles de droit international privé telles que reconnues par la doctrine et la jurisprudence et à l'élaboration de règles spécifiques à plusieurs contrats nommés.

# PARTIE V

# LE BARREAU DU QUÉBEC
# ÉTATS FINANCIERS
# AU 31 MARS 1989

Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal, Québec H3B 4L8 (514) 878-2691
Télex: 055-60947
Télécopieur: (514) 878-2127

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agrees

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'immobilisations et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 1989, ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus réservés, du surplus libre et du capital immobilisé desdits fonds de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, les usages particuliers de la comptabilité par fonds et les conventions comptables décrites à la note 1, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 25 avril 1989

Représentation à travers le Canada
Doane Raymond
Associés

Représentation internationale
Grant Thornton
International

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS GÉNÉRAL
## REVENUS ET DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

### REVENUS

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| Cotisations | 5 227 000 $ | 5 292 558 $ | 4 797 670 $ |
| Registre des testaments | 40 000 | 50 956 | 46 395 |
| Congrès | 150 000 | 161 994 | 149 626 |
| Intérêts | 374 210 | 383 892 | 260 378 |
| Annonces | 250 000 | 248 546 | 184 497 |
| Honoraires de gestion | 70 000 | 79 300 | 65 900 |
| Recouvrement d'amendes et de débours | 5 000 | 48 399 | 23 833 |
| Revenus divers | 10 000 | 14 775 | 4 764 |
| Affectation de surplus réservés | 203 900 | 193 056 | 161 859 |
| TOTAL DES REVENUS | 6 330 110 $ | 6 473 476 $ | 5 694 922 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS GÉNÉRAL
## REVENUS ET DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

### DÉPENSES

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **Services** (pages 99 à 101) | | | |
| Recherche | 133 925 $ | 118 088 $ | 115 404 $ |
| Syndic | 1 492 370 | 1 423 845 | 1 265 990 |
| Inspection professionnelle | 263 420 | 170 854 | 205 826 |
| Communication | 1 162 925 | 1 155 283 | 1 003 355 |
| Services aux membres et aux groupements d'avocats | 445 260 | 445 384 | 258 417 |
| | 3 497 900 | 3 313 454 | 2 848 992 |
| **Autres dépenses** (page 102) | | | |
| Congrès et affiliations | 297 725 | 319 446 | 276 597 |
| Conseils et comités | 155 250 | 153 768 | 123 453 |
| | 452 975 | 473 214 | 400 050 |
| **Contributions** | | | |
| Équilibre du fond d'immobilisations (page 92) | 203 970 | 150 598 | 304 982 |
| Aménagement de locaux loués du fonds d'immobilisations | | 31 582 | 201 276 |
| Fonds de formation professionnelle | 60 820 | 33 975 | 14 662 |
| | 264 790 | 216 155 | 520 920 |
| **Frais généraux** (pages 103 à 107) | | | |
| Direction générale | 1 057 330 | 979 266 | 876 061 |
| Finances | 426 570 | 371 825 | 362 031 |
| Informatique | 449 875 | 416 601 | 286 286 |
| Services administratifs | 290 720 | 327 735 | 246 786 |
| Gestion de documents | 215 185 | 180 102 | 130 652 |
| Greffes et registariat | 417 705 | 398 383 | 320 780 |
| | 2 857 385 | 2 673 912 | 2 222 596 |
| Moins: Frais généraux répartis | 687 360 | 657 829 | 614 734 |
| | 2 170 025 | 2 016 083 | 1 607 862 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 6 385 690 | 6 018 906 | 5 377 824 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS) | (55 580) $ | 454 570 $ | 317 098 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS GÉNÉRAL
## SURPLUS RÉSERVÉS
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | | 1988 |
|---|---|---|---|---|
| | Remboursement d'une partie de l'emprune hypothécaire à l'échéance en avril 1989 (note 2) | Développement et équipement informatique | Total | Total |
| Solde au début | 1 000 000 $ | 203 900 $ | 1 203 900 $ | 943 000 $ |
| Affectation aux opérations (page 84) | | (193 056) | (193 056) | (161 859) |
| | 1 000 000 | 10 844 | 1 010 844 | 781 141 |
| Virement du surplus libre (page 87) | | 354 656 | 354 656 | 422 759 |
| Solde à la fin | 1 000 000 $ | 365 500 $ | 1 365 500 $ | 1 203 900 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS GÉNÉRAL
## SURPLUS LIBRE
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| Solde au début | 363 816 $ | 469 477 $ |
| Excédent des revenus sur les dépenses (page 85) | 454 570 | 317 098 |
| | 818 386 | 786 575 |
| Virement aux surplus réservés (page 86) | | |
| Remboursement d'une partie de l'emprunt hypothécaire à l'échéance en avril 1989 | | 250 000 |
| Développement et équipement informatique | 354 656 | 172 759 |
| | 354 656 | 422 759 |
| Solde à la fin | 463 730 $ | 363 816 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS GÉNÉRAL
## BILAN
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| **Actif à court terme** | | |
| Encaisse | 535 636 $ | $ |
| Dépôts à terme | 3 726 556 | 4 800 000 |
| Cotisations spéciales à recevoir | | 184 360 |
| Créances diverses et intérêts courus | 146 224 | 118 980 |
| Avances au fonds d'études juridiques (page 91) | 30 641 | 128 480 |
| Avances au fonds d'immobilisations (page 94) | 18 869 | 3 033 |
| Avances au fond de formation professionnelle | 99 893 | 102 489 |
| Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle | | 76 508 |
| Avances à la Corporation de Service du Barreau du Québec | 307 | 8 035 |
| Frais payés d'avance | 41 530 | 29 855 |
| | 4 599 656 $ | 5 451 740 $ |
| **PASSIF ET SURPLUS** | | |
| **Passif à court terme** | | |
| Découvert bancaire | $ | 118 $ |
| Fournisseurs, engagements et frais courus | 558 635 | 764 022 |
| Cotisations à remettre aux barreaux de section | 508 493 | 786 355 |
| Cotisations reportées | 1 599 372 | 2 136 772 |
| Dus au fonds d'indemnisation (page 96) | 89 501 | 136 580 |
| Dus à la Fondation du Barreau du Québec | 14 425 | 60 177 |
| | 2 770 426 | 3 884 024 |
| **Surplus** | | |
| Réservés (page 86) | 1 365 500 | 1 203 900 |
| Libre (page 87) | 463 730 | 363 816 |
| | 1 829 230 | 1 567 716 |
| | 4 599 656 $ | 5 451 740 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## REVENUS ET DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

### REVENUS

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **Revenus** | | | |
| Intérêts sur comptes en fidéicommis | 2 465 550 $ | 2 797 082 $ | 2 131 172 $ |
| Formation permanente | 345 000 | 348 824 | 213 084 |
| Annonces et abonnements | 30 000 | 35 190 | 34 251 |
| Intérêts sur dépôts à terme | 60 000 | 145 195 | 82 222 |
| Contribution compensatoire du fonds d'immobilisations (page 92) | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Affectation de surplus réservés (page 90) | | | |
| Développement de séminaires intensifs | 12 850 | 2 026 | 6 456 |
| Réforme du Code civil | 5 000 | 5 000 | 2 936 |
| Développement informatique | 20 000 | 20 000 | |
| Subventions | | 15 067 | |
| | 2 988 400 | 3 418 384 | 2 520 121 |
| **Dépenses** (pages 108 à 110) | | | |
| Recherche | 537 555 | 464 423 | 357 413 |
| Formation permanente | 574 745 | 542 432 | 348 712 |
| Aide à la recherche | 105 000 | 85 044 | 57 500 |
| Information juridique | 948 360 | 933 177 | 817 183 |
| Bibliothèques de droit | 380 000 | 392 856 | 355 000 |
| Frais généraux | 442 740 | 402 368 | 398 384 |
| | 2 988 400 | 2 820 300 | 2 334 192 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | — $ | 598 084 $ | 185 929 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## SURPLUS RÉSERVÉS
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | | | | 1988 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réserve générale | Réforme du Code civil | Développement de séminaires intensifs | Développement informatique | Total | Total |
| Solde au début | 600 779 $ | 5 000 $ | 12 850 $ | 20 000 $ | 638 629 $ | 462 092 $ |
| Excédent des revenus sur les dépenses (page 89) | 598 084 | | | | 598 084 | 185 929 |
| Virement entre la réserve générale et les autres surplus réservés | (489 176) | 500 000 | (10 824) | | | |
| Affectation aux opérations (page 89) | | (5 000) | (2 026) | (20 000) | (27 026) | (9 392) |
| Solde à la fin | 709 687 $ | 500 000 $ | — $ | — $ | 1 209 687 $ | 638 629 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## BILAN
## AU 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Encaisse | $ | 100 517 $ |
| Dépôts à terme | 1 568 493 | 925 000 |
| Avances à la Corporation de Service du Barreau du Québec | | 2 752 |
| Avances au fonds d'immobilisations (page 94) | 6 668 | |
| Autres débiteurs | 53 628 | 10 300 |
| | 1 628 789 $ | 1 038 569 $ |
| **PASSIF ET SURPLUS** | | |
| Découvert bancaire | 28 850 $ | $ |
| Fournisseurs et frais courus | 143 257 | 73 090 |
| Provision pour impression | 161 511 | 133 054 |
| Engagements | 45 500 | 53 000 |
| Revenus perçus par anticipation | 12 343 | 9 975 |
| Dus au fonds général (page 88) | 30 641 | 128 480 |
| Dus au fonds de formation professionnelle | | 2 341 |
| | 419 102 | 399 940 |
| Surplus réservés (page 90) | | |
| Réserve générale | 709 687 | 600 779 |
| Réforme du Code civil | 500 000 | 5 000 |
| Développement de séminaires intensifs | | 12 850 |
| Développement informatique | | 20 000 |
| | 1 209 687 | 638 629 |
| | 1 628 789 $ | 1 038 569 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'IMMOBILISATIONS
## REVENUS ET DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **Revenus** | | | |
| Fonds général | | | |
| Loyer | 463 860 $ | 431 357 $ | 383 540 $ |
| Équilibre | 203 970 | 150 598 | 304 982 |
| Aménagement de locaux loués | | 31 582 | 201 276 |
| | 667 830 | 613 537 | 889 798 |
| Fonds d'étude juridiques | | | |
| Loyer | 132 560 | 118 621 | 103 780 |
| Fonds de formation professionnelle | | | |
| Participation dans les dépenses d'opération de l'immeuble | 215 800 | 217 866 | 191 116 |
| Location | 404 700 | 409 830 | 276 170 |
| Intérêts sur solde d'encaisse | 1 500 | 8 043 | 2 203 |
| Divers | | 3 400 | |
| | 1 422 390 | 1 371 297 | 1 463 067 |
| **Dépenses** (page 111) | | | |
| Opération | 800 565 | 777 543 | 699 619 |
| Service de la dette | 512 175 | 512 172 | 512 172 |
| Compensation au fonds d'études juridiques (page 89) | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Aménagement de locaux loués | 59 650 | 31 582 | 201 276 |
| | 1 422 390 $ | 1 371 297 $ | 1 463 067 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'IMMOBILISATIONS
## CAPITAL IMMOBILISÉ
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| Solde au début | 4 286 589 $ | 3 956 849 $ |
| Remboursement d'emprunt hypothécaire | 42 464 | 37 615 |
| Immobilisations à même les revenus | 354 815 | 334 332 |
| Cession d'immobilisations | | (42 207) |
| | 4 683 868 $ | 4 286 589 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'IMMOBILISATIONS
## BILAN
## AU 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Immobilisations, au coût | | |
| Maison du Barreau | 6 734 889 $ | 6 734 889 $ |
| Mobiliser et équipement | 1 231 403 | 908 170 |
| Aménagement de locaux loués | 548 520 | 516 938 |
| Encaisse | 6 228 | 21 100 |
| Débiteurs | 28 275 | 825 |
| Subvention à recevoir | | 65 691 |
| Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle | | 11 750 |
| Taxes municipales payées d'avance | 38 811 | |
| | 8 588 126 $ | 8 259 363 $ |
| **PASSIF ET SURPLUS** | | |
| Emprunt hypothécaire grevant la Maison du Barreau 12,50 %, remboursable par versements mensuels de 42 681 $, capital et intérêts, échéant en avril 1989 (note 2) | 3 830 942 $ | 3 873 405 $ |
| Fournisseurs, engagements et frais courus | 47 779 | 94 990 |
| Dus au fonds de formation professionnelle | | 1 346 |
| Dus au fonds général (page 88) | 18 869 | 3 033 |
| Dus au fonds d'études juridiques (page 91) | 6 668 | |
| Capital immobilisé (page 93) | 4 683 868 | 4 286 589 |
| | 8 588 126 $ | 8 259 363 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'INDEMNISATION
## REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| **Revenus** | | |
| Cotisations | 316 376 $ | 303 934 $ |
| Intérêts | 133 907 | 85 977 |
| Recouvrement d'indemnités | 2 750 | 2 700 |
| | 453 033 | 392 611 |
| **Dépenses** | | |
| Indemnités accordées | 76 489 | 113 599 |
| Honoraires juridiques | 7 780 | |
| Frais de comité | 1 823 | 973 |
| Intérêts et frais bancaires | 29 | 17 |
| Frais de bureau | 1 812 | |
| Honoraires de vérification | 525 | |
| | 88 458 | 114 589 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | 364 575 | 278 022 |
| Surplus au début | 1 080 454 | 802 432 |
| Surplus à la fin | 1 445 029 $ | 1 080 454 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS D'INDEMNISATION
## BILAN
## AU 31 MARS 1989

| | 1989 | 1988 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Encaisse | 12 175 $ | 1 299 $ |
| Dépôts à terme | 1 446 640 | 1 105 000 |
| Intérêts courus | 448 | 3 795 |
| Avances sur fonds général (page 88) | 89 501 | 136 580 |
| | 1 548 764 $ | 1 246 674 $ |
| **PASSIF ET SURPLUS** | | |
| Frais courus | 6 498 $ | 6 367 $ |
| Indemnités à payer | 8 135 | 24 107 |
| Cotisations reportées | 89 102 | 135 746 |
| Surplus (page 95) | 1 445 029 | 1 080 454 |
| | 1 548 764 $ | 1 246 674 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 1989

### 1 — CONVENTIONS COMPTABLES

**États financiers**

Ces états financiers n'incluent pas les éléments d'actif et de passif et les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle puisque des états financiers distincts sonts préparés annuellement pour ces fonds.

Le coût des immobilisation non financées à long terme de même que les remboursements de l'emprunt hypothécaire sont comptabilisés aux opérations respectivement à titre de dépenses d'immobilisations à même les revenus et de service de la dette dans les fonds respectifs.

Les immobilisations acquises à même les revenus ou financés à long terme sont capitalisées et inscrites à l'actif du bilan du fonds d'immobilisations.

**Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses de nature courante effectuées dans le cadre des prévisions budgétaires sont comptabilisées en tenant compte des engagements à la fin de l'exercice.

**Cotisations annuelles**

Les cotisations sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

**Revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis**

Les revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au moment de leur encaissement au fonds d'études juridiques.

**Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques**

Le fonds d'immobilisations s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds compte tenu de la variation des surplus réservés.

**Contribution d'équilibre au fonds d'immobilisations**

Le fonds général contribue au fonds d'immobilisations de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds.

**Contribution au fonds de formation professionnelle**

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

**Affectation de surplus réservés**

L'affectation de surplus réservés aux opérations correspond aux montants budgétisés lorsque les dépenses engagées excèdent l'affectation prévue au budget. Lorsque les dépenses sont inférieures aux prévisions budgétaires, l'affectation est égale au montant des dépenses engagées.

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 25 000 $ et ce, par l'imposition au besoin d'une cotisation spéciale.

## 2 — EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE GREVANT LA MAISON DU BARREAU

Cet enprunt comportait au 31 mars 1989 une garantie additionnelle de 880 000 $ accordée au créancier hypothécaire. Toutefois, l'entente conclue avec le nouveau créancier hypothécaire n'exige plus cette garantie additionnelle.

Cette entente prévoit un versement de 830 942 $ à même le surplus réservé à cette fin et un nouveau terme de deux ans pour le solde à payer.

## 3 — ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en juin 1994 à verser une somme totale de 261 897 $ pour des espaces à bureaux à Québec et des équipements de bureau.

Les paiements annuels minimums pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 58 360 $ en 1990, 57 788 $ en 1991 et 1992, 55 741 $ en 1993 et 25 776 $ en 1994.

## 4 — ÉVENTUALITÉ

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de l'ordre de 703 980 $. Aucune provision n'a été prise car le Barreau conteste certaines réclamations et procède actuellement à l'étude des autres. Tout paiement de réclamations serait comptabilisé aux dépenses de l'exercice alors en cours.

## 5— CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les données relatives au Syndic du bureau de Montréal et de Québec fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées sous la rubrique Syndic en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **RECHERCHE** | | | |
| Traitement et charges sociales | 95 430 $ | 87 103 $ | 81 941 $ |
| Service de publication et mémoires | 800 | 412 | 176 |
| Frais de voyage et de séjour | 2 000 | 1 655 | 1 945 |
| Loyer et taxes | 15 010 | 15 010 | 14 500 |
| Frais de bureau | 4 700 | 2 633 | 3 533 |
| Entretien et réparations | 950 | 195 | 327 |
| Télécommunications | 2 600 | 2 118 | 2 101 |
| Accès aux banques de données | 2 200 | 266 | 1 590 |
| Cotisations et formation | 1 335 | 840 | 695 |
| Comités et représentations | 5 000 | 3 921 | 2 567 |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 4 168 |
| Immobilisations à même les revenus | 3 900 | 3 935 | 1 861 |
| | 133 925 $ | 118 088 $ | 115 404 |
| **SYNDIC** | | | |
| Traitement et charges sociales | 956 055 $ | 916 185 $ | 850 698 $ |
| Syndic ad hoc | 5 000 | 863 | 3 141 |
| Honoraires de conciliation | 107 500 | 106 972 | 102 645 |
| Frais d'enquête et de déplacement | 15 000 | 18 299 | 13 690 |
| Loyer et taxes | 155 525 | 157 868 | 151 884 |
| Inspection des comptes en fidéicommis | 25 000 | 17 030 | 10 170 |
| Frais de saisies de dossiers | 7 000 | 3 304 | 4 311 |
| Frais de bureau | 31 000 | 34 496 | 29 581 |
| Frais de poste et de courrier | 22 500 | 22 807 | 21 945 |
| Télécommunications | 32 500 | 25 598 | 24 276 |
| Accès aux banques de données | 10 000 | 19 953 | 7 743 |
| Comité de déontologie | 3 000 | 2 347 | 2 869 |
| Honoraires juridiques | 25 800 | 13 485 | 12 907 |
| Cotisations et formation | 11 500 | 5 868 | 6 425 |
| Location d'équipement | 5 925 | 4 787 | 2 777 |
| Entretien et réparations | 13 800 | 11 333 | 9 220 |
| Développement de systèmes | 43 400 | 41 433 | |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 3 193 |
| Immobilisations à même les revenus | 21 865 | 21 217 | 8 515 |
| | 1 492 370 $ | 1 423 845 $ | 1 265 990 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **INSPECTION PROFESSIONNELLE** | | | |
| Traitement et charges sociales | 119 645 $ | 86 109 $ | 109 508 $ |
| Frais de déplacement | 1 500 | 1 018 | 1 134 |
| Frais de bureau | 8 100 | 4 359 | 6 087 |
| Frais d'inspection et d'audition | 89 000 | 42 939 | 60 434 |
| Enquêtes spéciales | 4 500 | 2 576 | 659 |
| Télécommunications | 3 900 | 3 109 | 2 556 |
| Entretien et réparations | 3 050 | 1 734 | 3 237 |
| Loyer et taxes | 21 210 | 19 129 | 10 140 |
| Cotisations | 815 | 615 | 695 |
| Location d'équipement | 1 200 | 1 403 | 1 659 |
| Comités | 7 500 | 4 953 | 7 715 |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 343 |
| Immobilisations à même les revenus | 3 000 | 2 910 | 1 659 |
| | 263 420 $ | 170 854 $ | 205 826 $ |
| **COMMUNICATION** | | | |
| Traitement et charges sociales | 153 770 $ | 158 454 $ | 202 179 $ |
| Frais de voyage et de séjour | 2 000 | 2 770 | 1 760 |
| Loyer et taxes | 13 580 | 12 292 | 14 690 |
| Journal "Barreau" | 249 800 | 244 204 | 236 433 |
| Magazine "Maîtres" | 176 450 | 190 917 | |
| Autres publications | 23 000 | 6 166 | 7 252 |
| Tournée du bâtonnier | 6 000 | 6 278 | 5 578 |
| Entretien et réparations | 4 850 | 2 970 | 165 |
| Frais de bureau | 4 000 | 4 357 | 3 576 |
| Frais de poste et de courrier | 3 000 | 8 428 | 2 371 |
| Télécommunications | 4 075 | 3 131 | 2 031 |
| Cotisations | 2 100 | 1 070 | 720 |
| Campagne de publicité institutionnelle | 503 000 | 497 238 | 507 872 |
| Autres frais | 7 600 | 6 438 | 6 433 |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 785 |
| Immobilisations à même les revenus | 9 700 | 10 570 | 11 510 |
| | 1 162 925 $ | 1 155 283 $ | 1 003 355 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **SERVICE AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS** | | | |
| Services aux membres | | | |
| Traitement et charges sociales | 190 505 $ | 194 307 $ | 144 763 $ |
| Frais de voyage et de séjour | 8 000 | 6 163 | 2 940 |
| Loyer et taxes | 31 490 | 29 146 | 19 990 |
| Frais de bureau | 3 500 | 3 383 | 3 816 |
| Frais de poste et de courrier | 3 000 | 4 836 | 3 160 |
| Télécommunications | 8 100 | 5 048 | 5 596 |
| Location d'équipement | | | 820 |
| Entretien et réparations | 7 730 | 5 861 | |
| Comités | | | 11 718 |
| Cotisations | 2 235 | 1 450 | 1 330 |
| Exercice illégal | 37 500 | 12 232 | |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 1 427 |
| Immobilisations à même les revenus | 6 200 | 5 886 | 1 174 |
| | 298 260 $ | 268 312 $ | 196 734 $ |
| Comité de la pratique privée | | | |
| Comités | 18 000 | 23 704 | 12 878 |
| Honoraires et débours de négociation | 94 000 | 123 998 | 17 596 |
| Arbitrage | 5 000 | 129 | |
| | 117 000 $ | 147 831 $ | 30 474 $ |
| Groupement des avocats et de l'entreprise | | | |
| Comités | 8 000 | 5 751 | 7 250 |
| Autres groupements d'avocats | | | |
| Subventions | 6 000 | 5 500 | 11 516 |
| Appui aux sections | | | |
| Subventions | 6 000 | 10 731 | 4 931 |
| Service de médiateurs | | | |
| Publicité | 3 000 | | 2 500 |
| Télécommunications | 4 000 | 4 935 | 4 375 |
| Comités | 3 000 | 2 324 | 637 |
| | 10 000 | 7 259 | 7 512 |
| | 445 260 $ | 445 384 $ | 258 417 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **CONGRÈS ET AFFILIATIONS** | | | |
| Congrès du Barreau du Québec | 155 000 $ | 190 357 $ | 154 818 $ |
| Congrès du Barreau canadien | 16 500 | 14 205 | 11 196 |
| Conseil interprofessionnel du Québec | 18 700 | 17 537 | 17 693 |
| Union internationale des avocats | 6 500 | 3 495 | 17 205 |
| Fédérations des professions juridiques du Canada | 73 200 | 74 288 | 68 015 |
| Frais divers | 22 825 | 14 773 | 2 475 |
| Congrès de l'Association des avocats de province | 5 000 | 4 791 | 5 195 |
| | 297 725 $ | 319 446 $ | 276 597 $ |
| **CONSEILS ET COMITÉS** | | | |
| Assemblée générale | 6 000 $ | 2 179 $ | 5 652 $ |
| Conseil général | 83 000 | 65 619 | 62 239 |
| Comité administratif | 45 000 | 57 215 | 38 835 |
| Autres comités | 21 250 | 28 755 | 16 727 |
| | 155 250 $ | 153 768 $ | 123 453 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS GÉNÉRAUX** | | | |
| Direction générale | | | |
| Traitements et charges sociales | 307 155 $ | 293 772 $ | 289 971 $ |
| Traitement du bâtonnier | 127 700 | 130 953 | 131 000 |
| Traitement du vice-président | 51 080 | 52 239 | 52 400 |
| Débours du bâtonnier | 24 800 | 27 944 | 26 002 |
| Débours du vice-président | 16 275 | 18 242 | 8 486 |
| Frais afférents au cabinet du bâtonnier | 48 000 | 36 609 | |
| Honoraires professionnels | 40 000 | 45 316 | 45 485 |
| Frais de voyage et de séjour | 11 000 | 9 821 | 7 534 |
| Loyer et taxes | 116 920 | 107 064 | 98 120 |
| Assurances | 28 500 | 20 508 | 17 713 |
| Entretien et réparations | 13 550 | 9 803 | 13 481 |
| Papeterie et fournitures | 10 500 | 7 959 | 7 085 |
| Frais de poste et de courrier | 7 500 | 6 846 | 3 926 |
| Télécommunications | 9 100 | 9 045 | 8 363 |
| Frais de réception | 32 000 | 29 984 | 24 729 |
| Rapport annuel et tableau de l'Ordre | 42 250 | 11 921 | 35 818 |
| Prix et gratuités | 6 000 | 6 213 | 2 488 |
| Cotisations, formation et assurance responsabilité | 40 000 | 25 974 | 1 455 |
| Frais divers | 11 500 | 10 740 | 9 476 |
| Honoraires juridiques | 52 500 | 57 893 | 27 562 |
| Frais de vérification | 19 000 | 19 000 | 18 250 |
| Développement de systèmes | 35 000 | 35 000 | |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 26 875 |
| Immobilisations à même les revenus | 7 000 | 6 420 | 19 842 |
| | 1 057 330 | 979 266 | 876 061 |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS GÉNÉRAUX** (suite) | | | |
| Finances | | | |
| Traitements et charges sociales | 262 760 | 248 254 | 249 574 |
| Frais de déplacement et de repas | 1 500 | 954 | 577 |
| Loyer et taxes | 44 040 | 40 544 | 40 360 |
| Entretien et réparations | 4 950 | 974 | 1 340 |
| Frais de bureau | 18 050 | 6 637 | 14 111 |
| Frais de poste et de courrier | 30 420 | 21 019 | 18 191 |
| Télécommunications | 10 400 | 8 277 | 8 086 |
| Cotisations et formation | 1 500 | 1 396 | 1 264 |
| Mauvaises créances (recouvrées) | 3 500 | (1 782) | 718 |
| Intérêts et frais bancaires | 2 200 | 2 501 | 1 769 |
| Développement de systèmes | 43 000 | 39 045 | 21 000 |
| Immobilisations à même les revenus | 4 250 | 4 006 | 5 041 |
| | 426 570 | 371 825 | 362 031 |
| Informatique | | | |
| Traitements et charges sociales | 112 300 | 101 270 | 68 299 |
| Honoraires professionnels | 55 710 | 55 275 | 110 833 |
| Loyer et taxes | 24 110 | 21 572 | 17 680 |
| Entretien et réparations | 39 005 | 27 547 | 13 783 |
| Frais de bureau | 24 950 | 21 991 | 14 350 |
| Télécommunications | 6 200 | 3 958 | 3 560 |
| Formation | 4 000 | 2 883 | |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 8 194 |
| Immobilisations à même les revenus | 202 600 | 210 869 | 60 751 |
| Recouvrement de frais | (19 000) | (28 764) | (11 164) |
| | 449 875 | 416 601 | 286 286 |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
(suite)

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS GÉNÉRAUX** (suite) | | | |
| Services administratifs | | | |
| Direction | | | |
| Traitements et charges sociales | 58 440 | 51 703 | 55 643 |
| Frais de voyage et de séjour | 1 500 | 628 | 913 |
| Loyer et taxes | 12 570 | 11 358 | 9 790 |
| Frais de bureau | 6 450 | 4 273 | 1 733 |
| Télécommunications | 2 600 | 2 168 | 2 022 |
| Cotisations, formation et recrutement | 13 950 | 11 168 | 997 |
| Développement de systèmes | 1 000 | | |
| Immobilisations à même les revenus | 400 | 986 | 2 421 |
| Reprographie | | | |
| Traitements et charges sociales | 110 560 | 99 991 | 79 317 |
| Loyer et taxes | 30 750 | 27 922 | 30 616 |
| Frais de repas | 600 | 399 | 187 |
| Location d'équipement | 19 550 | 32 644 | 13 692 |
| Entretien et réparations | 13 520 | 7 408 | 8 536 |
| Papeterie et fournitures | 45 000 | 54 108 | 34 370 |
| Impression | 156 720 | 181 653 | 131 182 |
| Frais de poste et de courrier | 120 000 | 148 006 | 110 789 |
| Télécommunications | 3 900 | 3 103 | 3 032 |
| Formation | 600 | | 374 |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 390 |
| Immobilisations à même les revenus | 6 610 | 4 789 | 837 |
| Recouvrement de frais | (314 000) | (314 572) | (240 055) |
| | 290 720 | 327 735 | 246 786 |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS GÉNÉRAUX (suite)** | | | |
| Gestion de documents | | | |
| Traitements et charges sociales | 123 870 | 112 688 | 74 742 |
| Frais de déplacement et de repas | 1 600 | 1 336 | 463 |
| Loyer et taxes | 26 590 | 19 219 | 10 960 |
| Location d'équipement | 400 | 496 | 573 |
| Aménagement | 9 000 | 8 686 | |
| Entretien et réparations | 3 600 | 490 | 1 280 |
| Frais de bureau | 6 800 | 5 471 | 1 981 |
| Frais de poste et de courrier | 400 | 168 | 108 |
| Télécommunications | 7 700 | 2 835 | 2 024 |
| Cotisations et formation | 1 050 | 410 | 404 |
| Reliure et microfilmage | 650 | 609 | 856 |
| Développement de systèmes | 25 000 | 19 787 | 34 480 |
| Amortissement du solde des immobilisations transférées au fonds d'immobilisations | | | 2 208 |
| Immobilisations à même les revenus | 8 525 | 7 907 | 573 |
| | 215 185 | 108 102 | 130 652 |
| Greffes et registriat | | | |
| Direction | | | |
| Traitements et charges sociales | 186 210 | 182 878 | 163 567 |
| Frais de voyage et de séjour | 1 500 | 1 544 | 3 507 |
| Loyer et taxes | 34 230 | 30 914 | 23 720 |
| Frais de bureau | 11 360 | 7 959 | 7 071 |
| Frais de poste et de courrier | 5 400 | 10 387 | 5 597 |
| Télécommunications | 10 300 | 6 882 | 6 326 |
| Cotisations | 1 655 | 655 | 660 |
| Honoraires de recouvrement | 2 500 | 1 100 | |
| Registre des testaments | 3 000 | 5 783 | 2 144 |
| Développement de systèmes | 20 000 | 20 000 | |
| Immobilisations à même les revenus | 6 500 | 5 714 | 11 415 |
| | 282 655 | 273 816 | 224 007 |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1
## FONDS GÉNÉRAL
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
(suite)

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS GÉNÉRAUX** (suite) | | | |
| Greffes et registrariat | | | |
| Comité de discipline | | | |
| Débours du Comité de discipline | 8 000 | 10 345 | 4 365 |
| Honoraires juridiques | 28 500 | 28 004 | 16 266 |
| Huissiers et sténographes | 23 500 | 26 126 | 24 075 |
| Dossiers conjoints | 1 000 | 733 | 459 |
| Frais et taxes - témoins | 3 500 | 3 605 | 2 087 |
| Avis de suspension et radiation | 10 000 | 6 535 | 10 888 |
| Honoraires | 3 500 | 3 292 | 825 |
| | 78 000 | 78 640 | 58 965 |
| Comité de requêtes | | | |
| Débours du Comité de requêtes | 8 400 | 3 209 | 7 953 |
| Honoraires juridiques | 20 000 | 9 860 | 22 664 |
| Huissiers et sténographes | 6 000 | 2 041 | 5 009 |
| Frais divers | 750 | 419 | 485 |
| | 35 150 | 15 529 | 36 111 |
| Comité des arbitrages | | | |
| Débours du Comité d'arbitrage | 1 500 | 3 789 | 1 697 |
| Honoraires juridiques | | 6 100 | |
| Frais divers | 400 | 509 | |
| Développement de systèmes | 20 000 | 20 000 | |
| | 21 900 | 30 398 | 1 697 |
| | 417 705 | 398 383 | 320 780 |
| | 2 857 385 $ | 2 673 912 $ | 2 222 596 $ |
| Répartition des frais généraux | | | |
| Fonds d'études juridiques | 430 240 $ | 393 767 $ | 388 770 $ |
| Fonds de formation professionnelle | 257 120 | 264 062 | 225 964 |
| | 687 360 | 657 829 | 614 734 |
| Fonds général | 2 170 025 | 2 016 083 | 1 607 862 |
| | 2 857 385 $ | 2 673 912 $ | 2 222 596 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **RECHERCHE** | | | |
| Réforme du droit | | | |
| Traitements et charges sociales | 156 800 $ | 123 595 $ | 102 396 $ |
| Loyer et taxes | 25 450 | 24 211 | 20 970 |
| Frais de déplacement | 1 500 | 1 343 | 1 108 |
| Papeterie et fournitures | 6 000 | 3 479 | 1 246 |
| Frais de poste et de courrier | 8 000 | 6 224 | 4 471 |
| Télécommunications | 7 700 | 3 867 | 3 075 |
| Frais divers | 800 | 426 | 208 |
| Entretien et réparations | 5 350 | 4 318 | 483 |
| Cotisations et formation | 4 505 | 2 865 | 1 680 |
| Comités et représentation | 30 000 | 34 230 | 27 526 |
| Surveillance de la législation | 3 000 | 2 200 | 1 582 |
| Immobilisations à même les revenus | 5 050 | 7 195 | |
| | 254 155 | 213 953 | 164 745 |
| Réforme du Code civil | 50 000 | 47 227 | 2 936 |
| Publications | | | |
| Mémoires | 18 400 | 19 778 | 3 231 |
| Recueil de documentation | 80 000 | 46 677 | 36 909 |
| Revue du Barreau | 135 000 | 136 788 | 149 592 |
| | 233 400 | 203 243 | 189 732 |
| | 537 555 $ | 464 4223 $ | 357 413 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FORMATION PERMANENTE** | | | |
| Direction de la formation | | | |
| Traitements et charges sociales | 155 620 $ | 159 149 $ | 95 035 $ |
| Loyer et taxes | 77 000 | 69 405 | 55 750 |
| Frais de déplacement | 5 000 | 2 387 | 1 250 |
| Frais de bureau | 5 000 | 6 959 | 3 645 |
| Frais de poste et de courrier | 8 000 | 9 340 | 3 769 |
| Télécommunications | 2 600 | 1 626 | 1 129 |
| Immobilisations à même les revenus | 1 000 | 7 496 | 2 406 |
| Cotisations et formation | 2 605 | 1 612 | 1 710 |
| Frais de réunion des comités | 9 760 | 11 305 | 5 889 |
| Développement de systèmes | 20 000 | 20 000 | |
| Recherche, marketing et publicité | 31 000 | 3 000 | |
| | 317 585 | 292 279 | 170 583 |
| Frais d'opération | | | |
| Conférence : mise à jour | 124 950 | 140 736 | 49 665 |
| Séminaires intensifs | 39 020 | 43 217 | 34 117 |
| Séminaires sur la médiation | 18 990 | 9 087 | 24 686 |
| Techniques de plaidoirie | 70 600 | 54 748 | 59 602 |
| Audio et vidéocassettes | 3 600 | 2 365 | 10 059 |
| | 257 160 | 250 153 | 178 129 |
| | 574 745 $ | 542 432 $ | 348 712 $ |
| **AIDE À LA RECHERCHE** | | | |
| Subventions | 80 000 $ | 60 769 $ | 57 500 $ |
| Octrois à la Fondation du Barreau | 25 000 | 24 275 | |
| | 105 000 $ | 85 044 $ | 57 500 $ |
| **INFORMATION JURIDIQUE** | | | |
| Publications | | | |
| Recueils et annuaires de jurisprudence | 630 000 $ | 628 810 $ | 589 734 $ |
| Honoraires du conservateur | 1 500 | 1 500 | 1 500 |
| | 631 500 | 630 310 | 591 234 |
| La Cour en direct | 178 000 | 173 129 | 114 000 |
| Le Téléphone juridique | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Clinique d'information juridique | 11 000 | 10 517 | |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
## FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989
**(suite)**

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **INFORMATION JURIDIQUE** (suite) | | | |
| Centre de documentation | | | |
| Traitements et charges sociales | 48 420 | 50 050 | 41 306 |
| Loyer et taxes | 36 090 | 32 488 | 34 000 |
| Frais de bureau | 3 300 | 2 353 | 2 733 |
| Frais de poste et de courrier | 800 | 756 | 727 |
| Télécommunications | 2 700 | 1 297 | 1 509 |
| Accès aux banques de données | 1 500 | 1 192 | 209 |
| Immobilisations à même les revenus | 5 700 | 3 929 | 1 739 |
| Cotisations et formation | 300 | 260 | 252 |
| Fournitures de bibliothèque | 800 | 502 | 129 |
| Abonnements | 9 250 | 7 668 | 7 058 |
| Achats de volumes | 3 000 | 2 739 | 2 397 |
| Reliure | 1 000 | 987 | 720 |
| Développement de systèmes | | | 4 170 |
| | 112 860 | 104 221 | 96 949 |
| | 948 360 $ | 933 177 $ | 817 183 $ |
| **BIBLIOTHÈQUES DE DROIT** | | | |
| Subventions aux réseaux de Montréal et Québec | 355 000 $ | 369 000 $ | 355 000 $ |
| Sous-comité sur les bibliothèques | 25 000 | 23 856 | |
| | 380 000 $ | 392 856 $ | 355 000 $ |
| **FRAIS GÉNÉRAUX** | | | |
| Frais de vérification | 7 000 $ | 7 000 $ | 7 000 $ |
| Comité du fonds d'étude juridique | 4 000 | 1 188 | 1 925 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 500 | 413 | 689 |
| | 12 500 | 8 601 | 9 614 |
| Frais généraux provenant du fonds général (page 107) | 430 240 | 393 767 | 388 770 |
| | 442 740 $ | 402 368 $ | 398 384 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3
## FONDS D'IMMOBILISATIONS
## DÉTAIL DES DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

| | 1989 | | 1988 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **OPÉRATION** | | | |
| Taxes foncières | 180 000 $ | 162 322 $ | 175 600 $ |
| Assurances | 15 000 | 5 054 | 8 266 |
| Énergie | 172 200 | 187 995 | 167 155 |
| Nettoyage | 78 000 | 76 292 | 64 190 |
| Contrats de service | 38 000 | 37 981 | 34 963 |
| Traitements et charges sociales | 72 320 | 63 899 | 59 465 |
| Sécurité | 62 485 | 60 020 | 65 000 |
| Entretien du bâtiment | 69 520 | 89 690 | 42 115 |
| Publicité et commissions | | | 9 847 |
| Administration | 69 630 | 69 630 | 64 370 |
| Frais divers | 5 850 | 3 932 | 4 718 |
| Comité de l'immeuble | 500 | 577 | 617 |
| Immobilisations à même les revenus | 37 060 | 20 151 | 3 313 |
| | 800 565 $ | 777 543 $ | 699 619 $ |
| **SERVICE DE LA DETTE** | | | |
| Capital | 42 465 $ | 42 464 $ | 37 615 $ |
| Intérêts | 469 710 | 469 708 | 474 557 |
| | 512 175 $ | 512 172 $ | 512 172 $ |

Tour de la Banque Nationale, bureau 1900
600, rue de La Gauchetière ouest
Montréal, Québec H3B 4L8 (514) 878-2691
Télex: 055-60947
Télécopieur: (514) 878-2127

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil général
du Barreau du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'opérations courantes et du fonds d'immobilisations du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1988, ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus libre et réservés et du capital immobilisé de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1988, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité par fonds, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le présent rapport ne couvre pas les prévisions budgétaires incluses à l'état des revenus et dépenses puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur des données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Montréal
Le 8 septembre 1988

Représentation à travers le Canada :
Doane Raymond
Associés

Représentation internationale
Grant Thornton
International

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## REVENUS ET DÉPENSES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **Revenus** | | | |
| Subvention gouvernementale | 2 130 000 $ | 2 240 000 $ | 2 132 000 $ |
| Frais d'inscription et de scolarité | 1 082 750 | 1 077 706 | 920 044 |
| Séances de reprises (note 4) | 19 500 | 94 840 | 22 215 |
| Demandes de révision | | 2 605 | 5 232 |
| Intérêts | 25 000 | 39 924 | 25 623 |
| Autres revenus | 15 000 | 26 415 | 17 710 |
| Participation du Fonds général | 32 595 | 34 105 | 34 106 |
| Affectation de surplus réservés | | | 13 000 |
| | 3 304 845 | 3 515 595 | 3 169 930 |
| **Dépenses** | | | |
| Direction de la formation | 35 300 | 37 350 | 33 015 |
| Centre de Montréal | 497 840 | 524 814 | 351 495 |
| Centre de Québec | 305 540 | 295 726 | 143 194 |
| Centre de Sherbrooke | 85 650 | 85 472 | 67 123 |
| Centre d'Ottawa | 90 340 | 91 253 | 67 150 |
| Immeuble | 270 700 | 265 770 | 273 404 |
| Personnel pédagogique | 1 026 800 | 1 043 851 | 867 290 |
| Frais d'examen | 353 435 | 376 313 | 497 711 |
| Documentation aux étudiants | 110 000 | 111 855 | 214 294 |
| Comité de formationprofessionnelle | 177 000 | 154 543 | 165 163 |
| Frais généraux du Fonds général | 224 970 | 225 964 | 208 861 |
| Autres dépenses | 52 000 | 49 086 | 61 695 |
| Nouveau programme | 160 800 | 161 615 | 171 045 |
| | 3 390 375 | 3 423 612 | 3 121 440 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSE SUR LES REVENUS) | (85 530) $ | 91 983 $ | 48 490 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## SURPLUS LIBRE ET RÉSERVÉS
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

### SURPLUS LIBRE

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| Solde au début | 244 713 $ | 196 223 $ |
| Excédent des revenus sur les dépenses (page 114) | 91 983 | 48 490 |
| | 336 696 | 244 713 |
| Affectation aux surplus réservés | 136 645 | |
| Solde à la fin | 200 051 $ | 244 713 $ |

### SURPLUS RÉSERVÉS

| | 1988 | | | 1987 |
|---|---|---|---|---|
| | Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent | Révision Code civil | Total | Total |
| Solde au début | $ | $ | $ | 13 000 $ |
| Virement du surplus libre | 86 645 | 50 000 | 136 645 | |
| Virement aux opérations | | | | 13 000 |
| Solde à la fin | 86 645 $ | 50 000 $ | 136 645 $ | — $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## CAPITAL IMMOBILISÉ
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| Solde au début | 275 276 $ | 244 856 $ |
| Dépenses d'immobilisations à même les revenus | | |
| Centre de Montréal | 25 823 | 3 485 |
| Centre de Québec | 10 448 | 2 894 |
| Autres dépenses et nouveau programme | 29 111 | 24 041 |
| | 65 382 | 30 420 |
| | 340 658 $ | 275 276 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## BILAN
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

### FRAIS D'OPÉRATIONS COURANTES
### ACTIF

| | 1988 | 1987 |
|---|---|---|
| Encaisse | 93 875 $ | 81 228 $ |
| Dépôts à terme | 100 000 | 95 000 |
| Subventions à recevoir | 285 666 | 239 083 |
| Avances au Fonds d'études juridiques | 15 024 | 4 885 |
| Avances au Fonds d'immobilisations | 1 346 | |
| Avances au Fonds général | 504 | |
| Créances diverses | 2 202 | 521 |
| Frais payés d'avance | 32 502 | 52 443 |
| | 531 119 $ | 473 160 $ |
| **PASSIF** | | |
| Fournisseurs, engagements et frais courus | 155 871 $ | 172 905 $ |
| Dû au Fonds général | | 35 582 |
| Frais d'inscription perçus par anticipation | 38 552 | 19 960 |
| | 194 423 | 228 447 |
| Surplus | | |
| Réservés (page 115) | 136 645 | |
| Libre (page 115) | 200 051 | 244 713 |
| | 336 696 | 244 713 |
| | 531 119 $ | 473 160 $ |

### FONDS D'IMMOBILISATIONS
### ACTIF

| | | |
|---|---|---|
| Ameublement et équipement, au coût | 340 658 $ | 275 276 $ |
| **PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ** | | |
| Capital immobilisé | 340 658 $ | 275 276 $ |

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil général,

Bâtonnier

Vice-président

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## NOTES COMPLÉMENTAIRES
## AU 31 MAI 1988

### 1 — NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, de l'examen final du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

### 2 — CONVENTIONS COMPTABLES

Subvention gouvernementale

Le revenu de subvention est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et confirmé par le ministère de l'Éducation.

Participation du Fonds général

La contribution du Fonds général représente l'excédent des frais généraux répartis du Fonds général sur la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses de nature courante effectuées dans le cadre des prévisions budgétaires sont comptabilisées en tenant compte des engagements à la fin de l'exercice.

### 3 — ENGAGEMENT

Le Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec est engagé en vertu d'un contrat de location échéant le 30 juin 1991 à verser une somme totale de 462 306 $ pour les locaux de l'école du Québec.

La dépense de loyer pour l'exercice terminé le 31 mai 1988 s'élève à 141 609 $ (49 477 $ en 1987). Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 149 937 $ en 1989, 1990, 1991 et 12 495 $ en 1992.

Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont le Barreau pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

### 4 — SÉANCES DE REPRISES

Au chapitre des revenus relatifs aux séances de reprises, les revenus réels ont dépassé de 75 340 $ les revenus prévus au budget (voir page ) alors que les dépenses relatives à ce chapitre ont dépassé les dépenses p révues au budget de 66 684 $ (voir page ).

Les revenus et les dépenses additionnels à ce chapitre s'expliquent par le fait que le Comité de la formation professionnelle a tenu deux séances de reprises du nouveau programme dans la même année financière, soit en l'occurence les séances de reprises des années académiques 1986-1987 et 1987-1988.

Il est également à noter que le Comité a tenu trois séances de reprises pour les étudiants de l'ancien programme au lieu des deux séances initialement prévues dans l'année financière 1987-1988.

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **DIRECTION DE LA FORMATION** | | | |
| Traitements | 28 500 $ | 21 497 $ | 28 818 $ |
| Charges sociales | 5 000 | 208 | 3 014 |
| Frais de déplacement et de séjour | 1 800 | 1 790 | 1 183 |
| Pénalités et intérêts | | 13 855 | |
| | 35 300 $ | 37 350 $ | 33 015 $ |
| **CENTRE DE MONTRÉAL** | | | |
| Honoraires et traitements | 265 000 $ | 276 623 $ | 204 513 $ |
| Charges sociales | 42 500 | 32 378 | 33 062 |
| Frais de voyage | 3 000 | 2 734 | 1 030 |
| Location d'équipement | 12 000 | 6 294 | 11 659 |
| Entretien et répartions | 7 300 | 11 088 | 6 224 |
| Papeterie et fournitures | 25 500 | 19 270 | 16 032 |
| Frais postaux | 12 000 | 12 709 | 9 912 |
| Télécommunications | 18 000 | 12 681 | 13 419 |
| Frais de vérification | 8 500 | 9 270 | 6 800 |
| Intérêts et frais bancaires | 2 000 | 1 639 | 1 857 |
| Cotisations | 1 200 | 1 434 | 535 |
| Impression | 73 340 | 99 221 | 38 914 |
| Frais divers | 9 500 | 13 650 | 4 053 |
| Dépenses d'immobilations à même les revenus | 18 000 | 25 823 | 3 485 |
| | 497 840 $ | 524 814 $ | 351 495 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **CENTRE DE QUÉBEC** | | | |
| Honoraires - directeur du centre | 15 000 $ | 15 000 $ | 15 000 $ |
| Traitements | 50 000 | 54 545 | 37 744 |
| Charges sociales | 10 000 | 8 223 | 6 454 |
| Charges locatives | 149 940 | 141 609 | 49 477 |
| Taxes et permis | 30 800 | 39 318 | |
| Frais de voyage | 200 | | 91 |
| Location d'équipement | 2 000 | 7 833 | 5 942 |
| Entretien et réparations | 2 000 | 1 036 | 973 |
| Papeterie et fournitures | 8 000 | 5 042 | 2 307 |
| Frais postaux | 4 000 | 2 005 | 2 358 |
| Télécommunications | 9 000 | 7 367 | 8 191 |
| Déménagement et aménagement | | | 3 355 |
| Assurances | 600 | 1 094 | |
| Impression | 10 000 | | 4 919 |
| Sécurité | 2 000 | 939 | 1 188 |
| Frais divers | 3 000 | 1 267 | 2 301 |
| Dépenses d'immobilisations à même les revenus | 9 000 | 10 448 | 2 894 |
| | 305 540 $ | 295 726 $ | 143 194 $ |
| **CENTRE DE SHERBROOKE** | | | |
| Honoraires et charges sociales - directeur du centre | 16 200 | 16 205 | 16 319 |
| Traitements | 37 800 | 37 8 00 | 25 200 |
| Charges locatives | 24 685 | 24 685 | 19 615 |
| Papeterie et fournitures | 1 400 | 2 217 | 1 622 |
| Frais postaux | 1 870 | 1 870 | 1 815 |
| Télécommunications | 2 150 | 2 150 | 2 080 |
| Aménagement | 1 000 | | |
| Frais divers | 545 | 545 | 472 |
| | 85 650 $ | 85 472 $ | 67 123 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **CENTRE D'OTTAWA** | | | |
| Honoraires et charges sociales - directeur du centre | 16 200 $ | 16 205 $ | 16 319 $ |
| Traitements | 36 000 | 36 000 | 25 200 |
| Charges locatives | 29 440 | 29 440 | 19 615 |
| Papeterie et fournitures | 2 000 | 2 750 | 1 586 |
| Frais postaux | 2 100 | 2 258 | 1 815 |
| Télécommunications | 3 000 | 3 000 | 2 080 |
| Aménagement | 1 000 | 1 000 | |
| Frais divers | 600 | 600 | 535 |
| | 90 340 $ | 91 253 $ | 67 150 $ |
| **IMMEUBLE** | | | |
| Traitements | 32 000 | 33 181 | 30 327 |
| Charges sociales | 5 000 | 4 256 | 4 498 |
| Charges locatives | 194 300 | 194 300 | 176 000 |
| Taxes et permis | 30 400 | 27 694 | 55 579 |
| Entretien et réparations | 9 000 | 6 339 | 7 000 |
| | 270 700 $ | 265 770 $ | 273 404 $ |
| **PERSONNEL PÉDAGOGIQUE** | | | |
| Honoraires | 95 110 | 133 572 | 113 516 |
| Professeurs | 869 960 | 846 566 | 729 021 |
| Réunions de professeurs | 48 280 | 46 763 | 24 753 |
| Formation | 13 450 | 16 950 | |
| | 1 026 800 $ | 1 043 851 $ | 867 290 $ |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **FRAIS D'EXAMEN** | | | |
| Session régulière | | | |
| Préparation des questionnaires | 37 730 $ | 32 293 $ | 78 491 $ |
| Traduction des questionnaires | | 900 | 776 |
| Tenue des séances | 36 650 | 31 711 | 20 435 |
| Correction des séances d'examen | 192 410 | 157 193 | 281 441 |
| Révisions d'examens | 1 800 | 1 687 | 22 544 |
| | 267 590 $ | 223 784 $ | 403 687 $ |
| Session de reprises (note 4) | | | |
| Préparation des questionnaires | 37 440 | 77 112 | 47 508 |
| Traduction des questionnaires | | 3 450 | 476 |
| Tenue des séances | 3 590 | 6 929 | 1 447 |
| Correction des reprises | 41 815 | 59 332 | 41 358 |
| Révision d'examens | 3 000 | 5 806 | 3 235 |
| | 85 845 | 152 529 | 94 024 |
| | 353 435 $ | 376 313 $ | 497 711 $ |
| DOCUMENTATION AUX ÉTUDIANTS | 110 000 | 111 855 | 214 294 |
| COMITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE | 177 000 | 154 543 | 165 163 |
| FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL | 224 970 | 225 964 | 208 861 |

# LE BARREAU DU QUÉBEC

## FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
## DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1988

| | 1988 | | 1987 |
|---|---|---|---|
| | Budget révisé | Réel | Réel |
| **AUTRES DÉPENSES** | | | |
| Équipement audio-visuel et production | 2 000 $ | 5 999 $ | 20 561 $ |
| Informatique et programmation | 30 000 | 25 000 | 32 175 |
| Modification des méthodes d'enseignement | | | 3 799 |
| Évaluation du nouveau programme | 15 000 | 13 691 | |
| Provision pour activités étudiantes | 5 000 | 4 396 | 5 160 |
| | 52 000 $ | 49 086 $ | 61 695 $ |
| **NOUVEAU PROGRAMME** | | | |
| Supervision et coordination | 70 000 | 73 565 | 40 960 |
| Matériel didactique | 90 800 | 88 050 | 130 085 |
| | 160 800 $ | 161 615 $ | 171 045 $ |

Barreau du Quebec